



**Conseil de Communauté**

**Compte rendu succinct**

Affiché au siège de la CAGB le : 23/11/2017	Séance du Jeudi 16 Novembre 2017 qui s'est déroulée à la CCIT du Doubs	Visé par : La Chef de service Gestion des Assemblées Valérie LESOUEF 
---	---	---

**PRESENCES**

Liste des présents annexée

**RELEVÉ DE DECISIONS**

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni le Jeudi 16 Novembre 2017 à 18h00 à la salle des conférences de la CCIT du Doubs à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Après avoir entendu l'exposé des rapporteurs et en avoir délibéré, le Conseil a pris les décisions suivantes.

**Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon**

↳ R. 0.1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation des procès-verbaux du 21/09/17 et 19/10/17

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Monsieur le Président :

- ouvre la séance,
- procède à la vérification du quorum,
- annonce les pouvoirs reçus pour la séance,
- invite les élus potentiellement concernés par les questions de conflits d'intérêts à se signaler lors de l'examen des rapports.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- nomme Monsieur Pascal DUCHEZEAU comme secrétaire de séance,
- approuve les procès-verbaux des Conseils du 21/09/17 et 19/10/17.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 117 Contre : 0

Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

0.2 - Modification des délégations du Conseil de Communauté au Président pour accomplir certains actes pendant la durée du mandat

A l'unanimité des suffrages exprimés, 2 abstentions, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur les délégations accordées par le Conseil de Communauté au Président pour accomplir certains actes pendant la durée du mandat.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 115 Contre : 0

Abstentions : 2 Ne prennent pas part au vote : 0

### 0.3 - Modification d'une représentation de la CAGB à Grand Besançon Habitat

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- fait application de l'article L 2121-21 du CGCT,
- désigne Monsieur Robert STEPOURJINE comme représentant de la CAGB au conseil d'administration de Grand Besançon Habitat en remplacement de Monsieur Clément DELBENDE.

*Rapport adopté à l'unanimité :*

*Pour : 117      Contre : 0*

*Abstention : 0      Ne prennent pas part au vote : 0*

### Commission n°01 : Finances, ressources humaines, communication et aide aux communes

#### **Finances**

##### 1.1.1 - Orientations budgétaires 2018 - PPIF 2018/2022 - budget annexe déchets 2018

A l'unanimité des suffrages exprimés, 2 abstentions, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur les orientations budgétaires 2018 du budget annexe déchets.

*Rapport adopté à l'unanimité :*

*Pour : 115      Contre : 0*

*Abstentions : 2      Ne prennent pas part au vote : 0*

##### 1.1.2 - Dotation de solidarité communautaire - Volets économique et CNle

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- la modification du règlement d'attribution de la DSC 2017 avec création d'un volet Cartes Nationales d'Identité électroniques ainsi que la prorogation pour les autres volets et sur ses modalités de calcul, suivant le tableau annexé,
- le montant du volet Solidarité Economique de la DSC 2017 à hauteur de 1 495 277 €, le montant du volet cartes nationales d'identité électronique à hauteur de 35 855 €, ce qui porte à 3 884 884 € le montant définitif de la DSC 2017 (tous volets confondus).

*Rapport adopté à l'unanimité :*

*Pour : 117      Contre : 0*

*Abstention : 0      Ne prennent pas part au vote : 0*

#### **Ressources humaines**

##### 1.2.1 - Comité des Œuvres Sociales - Attribution de la subvention complémentaire de fonctionnement annuelle pour l'année 2017

*Mmes A. ANDRIANTAVY, C. MICHEL(2) et M. SEBBAH et MM. G. BAULIEU et A. POULIN, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.*

A l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise le versement au COS d'une subvention complémentaire de fonctionnement d'un montant de 192 000 € pour l'année 2017.

*Rapport adopté à l'unanimité :*

*Pour : 111      Contre : 0*

*Abstention : 0      Ne prennent pas part au vote : 6*

##### 1.2.2 - Actualisation de la liste des emplois permanents - Transfert des compétences eau et assainissement - Créations de poste auprès de la direction eau et assainissement

A la majorité, 7 contre et 18 abstentions, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- la création des 118 postes du Département Eau et Assainissement transférés de la Ville de Besançon au Grand Besançon,
- le transfert de plein droit à la CAGB des agents municipaux concernés par le transfert,
- la création de 29 postes dans le cadre de l'extension du périmètre,
- la modification en conséquence de la Liste des Emplois Permanents afin de tenir compte de ces évolutions.

*Rapport adopté à la majorité :*

*Pour : 94      Contre : 7*

*Abstentions : 18      Ne prennent pas part au vote : 0*

### 1.2.3 - Actualisation de la liste des emplois permanents - Création d'un poste d'agent technique polyvalent auprès de la Direction de l'Action Culturelle

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- la création d'un poste d'agent technique polyvalent relevant de l'ensemble des grades des cadres d'emploi d'Adjoint administratif et d'Adjoint technique au sein de la Direction Action Culturelle,
- la modification en conséquence de la Liste des Emplois Permanents afin de tenir compte de l'évolution des besoins.

*Rapport adopté à l'unanimité :*

*Pour : 119      Contre : 0*

*Abstention : 0      Ne prennent pas part au vote : 0*

### 1.2.4 - Actualisation de la liste des emplois permanents - Création d'un poste d'agent d'exploitation auprès de la Direction des Transports

A l'unanimité des suffrages exprimés, 2 abstentions, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- la création d'un poste d'agent d'exploitation relevant de l'ensemble des grades du cadre d'emploi des adjoints techniques au sein du Service exploitation de la Direction des Transports,
- la modification en conséquence de la Liste des Emplois Permanents afin de tenir compte de l'évolution des besoins.

*Rapport adopté à l'unanimité :*

*Pour : 117      Contre : 0*

*Abstentions : 2      Ne prennent pas part au vote : 0*

## **Commission n°03 : Economie, emploi-insertion, enseignement supérieur et recherche**

### 3.1 - Mise en place d'un dépôt de garantie sur les parcs d'activités

A l'unanimité des suffrages exprimés, 2 abstentions, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'instauration de dépôts de garanties,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette délibération.

*Rapport adopté à l'unanimité :*

*Pour : 117      Contre : 0*

*Abstentions : 2      Ne prennent pas part au vote : 0*

### 3.2 - Parc d'activités de l'Echange - Vente de parcelle

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- modifie la délibération n°2017/003566 en date du 23 février 2017 fixant le prix de vente des terrains des Zones d'Activités de l'Aire Industrielle de Besançon Ouest et ce uniquement sur les parcelles A3 et A4 de la phase 3 du parc d'activités de l'Echange,
- décide de vendre à la Société OBLIGER, ou à toute autre personne morale ou physique pouvant s'y substituer, représentée par M. Obliger ou par toute autre personne dûment habilitée, un lot de 23 706 m<sup>2</sup> sur le Parc d'activités de l'Echange au prix d'environ 371 473 € H.T.,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'acte définitif et tout document relatif à la mise en œuvre de cette délibération.

*Rapport adopté à l'unanimité :*

*Pour : 119      Contre : 0*

*Abstention : 0      Ne prennent pas part au vote : 0*

### 3.3 - ZAC Nouvelle Ere - Modifications du dossier de réalisation

*MM. A. BLESSEMAILLE, N. BODIN, B. GAVIGNET (2) et JY. PRALON, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.*

A l'unanimité des suffrages exprimés, 6 abstentions, le Conseil de Communauté :

- approuve l'ensemble des modifications apportées au dossier de réalisation de la ZAC du Parc Tertiaire de la gare Besançon Franche-Comté TGV,
- valide le Programme des Equipements Publics modifié,

- valide le Programme Global des Constructions modifié,
- valide les Nouvelles Modalités prévisionnelles de financement de l'opération d'aménagement de la ZAC.

*Rapport adopté à l'unanimité :*

*Pour : 107 Contre : 0*

*Abstentions : 6 Ne prennent pas part au vote : 5*

### 3.4 - ZAC Nouvelle Ere - Avenant n°6 au traité de concession

*MM. A. BLESSEMAILLE, N. BODIN, B. GAVIGNET (2), JY. PRALON et D. SCHAUSS (2), conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.*

A l'unanimité des suffrages exprimés, 5 abstentions, le Conseil de Communauté :

- valide l'avenant n°6 au traité de concession de la ZAC Nouvelle Ere,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cet avenant et tout document y afférent qui n'en modifie pas l'économie générale.

*Rapport adopté à l'unanimité :*

*Pour : 106 Contre : 0*

*Abstentions : 5 Ne prennent pas part au vote : 7*

### 3.5 - Actions recherche et innovation – Soutien au fonctionnement du Pôle des Microtechniques pour l'année 2017

*MM. JL. FOUSSERET et D. SCHAUSS (2), conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.*

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le soutien de la CAGB au programme d'actions du Pôle des Microtechniques à hauteur de 41000 € pour l'année 2017,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention à intervenir dans ce cadre et tout document ou avenant y afférent qui n'en modifie pas l'économie générale.

*Rapport adopté à l'unanimité :*

*Pour : 115 Contre : 0*

*Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 3*

### 3.6 - Initiative Doubs - Bilan de la mission d'animation 2016 - Subvention 2017

*MM. A. BLESSEMAILLE et M. FELT, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.*

A l'unanimité des suffrages exprimés, 2 abstentions, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la participation financière du Grand Besançon à l'association Initiative Doubs Territoire pour un montant maximal de 24 000€ au titre de l'année 2017,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention avec l'association Initiative Doubs.

*Rapport adopté à l'unanimité :*

*Pour : 114 Contre : 0*

*Abstentions : 2 Ne prennent pas part au vote : 2*

### 3.7 - Association ADIE - Soutien financier du Grand Besançon

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur un soutien financier à l'Association pour le Droit à l'Initiative Economique (ADIE) pour un montant maximal de 12 000€ au titre de l'année 2017,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention à intervenir dans ce cadre et tout document ou avenant y afférent qui n'en modifie pas l'économie générale.

*Rapport adopté à l'unanimité :*

*Pour : 118 Contre : 0*

*Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0*

### 3.8 - Micronora 2018 - Participation du Grand Besançon

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur un soutien financier à l'Association MICRONORA à hauteur de 20 000 € pour l'édition 2018 du salon MICRONORA, dans le cadre de l'organisation d'un « Pavillon » (ou espace entreprises) dédié aux nanotechnologies,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention à intervenir dans ce cadre.

*Rapport adopté à l'unanimité :*

*Pour : 118      Contre : 0*  
*Abstention : 0      Ne prennent pas part au vote : 0*

### 3.9 - FIE - Aide à la société Franche-Comté Formation 25

*M. M. FELT, conseiller intéressé, ne participe pas aux débats et ne prend pas part au vote.*

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- attribue à la société Franche-Comté Formation 25 une aide de 75 000 € pour réaliser son projet de développement au centre-ville de Besançon, sous réserve du maintien sur site par l'entreprise pendant 3 ans de l'activité ainsi aidée et des emplois associés à compter de son installation,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention et tous documents afférents à cette délibération.

*Rapport adopté à l'unanimité :*

*Pour : 117      Contre : 0*  
*Abstention : 0      Ne prennent pas part au vote : 1*

### 3.10 - FIE - Aide à l'Association Patrimoine Insertion 25

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- attribue à API 25 une aide de 26 500 € pour réaliser son projet de développement rue de Trepillot à Besançon, sous réserve du maintien sur site par l'entreprise pendant 3 ans de l'activité ainsi aidée et des emplois associés à compter de son installation,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention et tous documents afférents à cette délibération.

*Rapport adopté à l'unanimité :*

*Pour : 118      Contre : 0*  
*Abstention : 0      Ne prennent pas part au vote : 0*

### 3.11 - Avenants aux FIE Société 2089, SMALTIS et STEM CIS

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- autorise le transfert des FIE Société 2089, SMALTIS et STEM CIS, dans leurs nouveaux locaux dans les mêmes conditions que celles prévues initialement, et donc, verser le solde de chacune de subventions aux entreprises concernées,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tous les documents afférents à cette délibération.

*Rapport adopté à l'unanimité :*

*Pour : 118      Contre : 0*  
*Abstention : 0      Ne prennent pas part au vote : 0*

### 3.12 - DSP Pépinière de Palente et TEMIS - Rapport d'activité 2016

A l'unanimité, le Conseil de Communauté prend acte du rapport annuel d'activité 2016 de BGE Franche-Comté en tant que délégataire pour l'exploitation des Pépinières et de l'hôtel d'entreprises de Palente et de Temis Innovation.

*Rapport adopté à l'unanimité :*

*Pour : 118      Contre : 0*  
*Abstention : 0      Ne prennent pas part au vote : 0*

## Commission n°04 : Développement durable

### 4.1 - Projet Alimentaire Territorial - Convention de partenariat et de reversement de subvention avec la Chambre interdépartementale d'agriculture Doubs - Belfort

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur cette convention de partenariat et de reversement de subvention,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à la signer.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 117      Contre : 0

Abstention : 0      Ne prennent pas part au vote : 0

### 4.2 - Charte paysagère des collines de la vallée du Doubs - Ouverture à de nouvelles communes

Mmes V. MAILLARD et A. OLSZAK et MM. JN. BESANÇON, D. CUCHE, D. JACQUIN, J. KRIEGER, F. LOPEZ, A. LORIGUET, D. PAINEAU, P. ROUTHIER (2) et F. TAILLARD, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur le principe d'ouvrir la possibilité de signer la Charte paysagère à l'ensemble des communes du Grand Besançon dont le territoire est traversé par la vallée du Doubs.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 105      Contre : 0

Abstention : 0      Ne prennent pas part au vote : 12

### 4.3 - Fonds « Isolation et énergies pour les communes » - Attribution de fonds de concours aux communes de Pugey et Roche-lez-Beaupré

MM. J. KRIEGER et F. LAIDIÉ, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- prend connaissance des projets des communes de Pugey et Roche-lez-Beaupré,
- se prononce favorablement sur l'attribution d'un fonds de concours d'un montant de :
  - 757 € à la commune de Pugey, pour la mise en place d'équipements de sécurisation dans le cadre de l'extinction de l'éclairage public,
  - 1 172 € à la commune de Roche-lez-Beaupré, pour le remplacement des fenêtres de la mairie,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention à intervenir dans ce cadre avec la commune de Roche-lez-Beaupré.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 115      Contre : 0

Abstention : 0      Ne prennent pas part au vote : 2

### 4.4 - Fonds « Centres de village » - Attribution de fonds de concours aux communes de Champagny, Fontain et Miserey-Salines

Mmes M. DONEY (2) et MM. M. FELT et O. LEGAIN, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'attribution d'un fonds de concours :
  - o d'un montant de 8 780 € à la commune de Champagny, pour l'aménagement du parvis de l'église, correspondant à 40 % du reste à charge pour la réalisation des travaux,
  - o d'un montant de 5 170 € à la commune de Fontain, pour la restauration de la fontaine-lavoir, correspondant à 33 % du reste à charge pour la réalisation des travaux,
  - o d'un montant de 11 226 € à la commune de Miserey-Salines, pour l'aménagement du jardin d'agrément (phase 2) correspondant à 25 % du reste à charge pour la réalisation des travaux,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les conventions à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 113      Contre : 0

Abstention : 0      Ne prennent pas part au vote : 4

#### 4.5 - Fonds « Centres de village » - Signature d'un avenant avec la commune d'Ecole-Valentin

*M. Y. GUYEN, conseiller intéressé, ne participe pas aux débats et ne prend pas part au vote.*

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le projet d'avenant,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cet avenant.

*Rapport adopté à l'unanimité :*

*Pour : 116      Contre : 0*

*Abstention : 0      Ne prennent pas part au vote : 1*

#### 4.6 - Etude-action pour le développement de la méthanisation sur le Grand Besançon - Demande de subventions

A l'unanimité, le Conseil de Communauté, sous réserve du vote du BP 2018 et PPIF 2018-2022, autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à :

- solliciter les subventions auprès de la Région Franche Comté et du FEDER,
- signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette étude.

*Rapport adopté à l'unanimité :*

*Pour : 117      Contre : 0*

*Abstention : 0      Ne prennent pas part au vote : 0*

#### 4.7 - Schéma de collecte 2019 des résiduels et des recyclables

A l'unanimité, le Conseil de Communauté, sous réserve du vote du BP 2018 et PPIF 2018-2022 :

- se prononce favorablement sur le schéma de collecte des résiduels et des recyclables notamment sur:
  - o les principes du schéma de collecte 2019 et 2021 des résiduels et des recyclables, à savoir pour l'essentiel :
    - une redevance unique sur l'ensemble du Grand Besançon à la levée et à la pesée,
    - une collecte des résiduels tous les 15 jours pour les 48 communes en zone agglomérée de moins de 2000 habitants, avec choix de la fréquence de collecte pour l'habitat collectif et les gros producteurs,
    - une collecte des recyclables tous les 15 jours pour la commune de Saint Vit,
  - o le lancement de la consultation de prestation de collecte des résiduels et des recyclables,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer le marché de prestation de collecte des résiduels et des recyclables pour la période 2019-2021 reconductible 2 fois 1 an et tout acte y afférent avec l'entreprise dont l'offre sera déclarée économiquement la plus avantageuse par la Commission d'Appel d'Offres.

*Rapport adopté à l'unanimité :*

*Pour : 117      Contre : 0*

*Abstention : 0      Ne prennent pas part au vote : 0*

#### 4.8 - Avenant n°1 à la convention de reversement des soutiens et des produits de vente matière – Contrat Sybert / Eco-Emballages

*Mmes C. CAULET, F. GALLIOU et C. THIEBAUT et MM. T. BIZE, P. DUCHEZEAU, T. JAVAUX (2), F. LOPEZ, Y. POUJET (2) et R. STHAL, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.*

A l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer :

- l'avenant n°1 à la convention de reversement des soutiens Eco-Emballages et des produits de ventes matières entre la communauté d'agglomération du Grand Besançon et le SYBERT,
- tout courrier, acte ou document nécessaire.

*Rapport adopté à l'unanimité :*

*Pour : 106      Contre : 0*

*Abstention : 0      Ne prennent pas part au vote : 11*

## Commission n°05 : Habitat, politique de la ville et gens du voyage

### 5.1 - Contrat de Ville - Convention-cadre de Territoire entre le Grand Besançon et Action logement pour le logement des salariés sur le territoire du Grand Besançon 2017-2019

A l'unanimité des suffrages exprimés, 2 abstentions, le Conseil de Communauté autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer une convention-cadre de Territoire pour le logement des salariés sur le territoire du Grand Besançon avec Action Logement.

*Rapport adopté à l'unanimité :*

*Pour : 115      Contre : 0  
Abstentions : 2      Ne prennent pas part au vote : 0*

### 5.2 - Contrat de Ville - Convention-Cadre régionale de cohésion sociale et urbaine entre la Région Bourgogne Franche-Comté, le Grand Besançon, la Ville de Besançon et la Commune de Novillars

A l'unanimité des suffrages exprimés, 1 abstention, le Conseil de Communauté :

- approuve les termes de la convention régionale de cohésion sociale et urbaine,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à :
  - solliciter la participation financière de la Région Bourgogne Franche-Comté,
  - signer la présente convention,
  - signer tous les actes subséquents.

*Rapport adopté à l'unanimité :*

*Pour : 115      Contre : 0  
Abstention : 1      Ne prennent pas part au vote : 0*

### 5.3 - Programme d'aide à l'amélioration de l'habitat privé (dispositif AAPEL propriétaires bailleur) - Demande de subvention (>10 000 €)

*MM. G. GALLIOT, JS. LEUBA (2) et F. TAILLARD, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.*

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la demande de subvention AAPEL propriétaire bailleur de Mme GAILLARD, pour un montant de 11 443 €.

*Rapport adopté à l'unanimité :*

*Pour : 113      Contre : 0  
Abstention : 0      Ne prennent pas part au vote : 4*

## Commission n°06 : Aménagement du territoire et coopérations

### 6.1 - Commune de Thise - Plan Local d'Urbanisme - Modification simplifiée n°1 - Définition des modalités de la mise à disposition du dossier au public

*M. A. LORIGUET, conseiller intéressé, ne participe pas aux débats et ne prend pas part au vote.*

A l'unanimité des suffrages exprimés, 2 abstentions, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur les modalités de mise à disposition du dossier de modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Thise au public.

*Rapport adopté à l'unanimité :*

*Pour : 114      Contre : 0  
Abstentions : 2      Ne prennent pas part au vote : 1*

### 6.2 - Commune de Rancenay - Plan Local d'Urbanisme - Modification simplifiée n°2 - Définition des modalités de la mise à disposition du dossier au public

A l'unanimité des suffrages exprimés, 2 abstentions, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur les modalités de mise à disposition du dossier de modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Rancenay au public.

*Rapport adopté à l'unanimité :*

*Pour : 115      Contre : 0  
Abstentions : 2      Ne prennent pas part au vote : 0*

6.3 - Commune de Mamirole - Plan Local d'Urbanisme - Modification simplifiée n°1 - Définition des modalités de la mise à disposition du dossier au public

*M. D. HUOT, conseiller intéressé, ne participe pas aux débats et ne prend pas part au vote.*

A l'unanimité des suffrages exprimés, 2 abstentions, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur les modalités de mise à disposition du dossier de modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Mamirole au public.

*Rapport adopté à l'unanimité :*

*Pour : 114 Contre : 0*

*Abstentions : 2 Ne prennent pas part au vote : 1*

6.4 - Commune de Nancray - Procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) - Reprise de la procédure

*M. V. FIETIER (2), conseiller intéressé, ne participe pas aux débats et ne prend pas part au vote.*

A l'unanimité des suffrages exprimés, 2 abstentions, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la reprise du projet de Plan Local d'Urbanisme de la commune de Nancray dans les conditions ci-dessus énoncées.

*Rapport adopté à l'unanimité :*

*Pour : 113 Contre : 0*

*Abstentions : 2 Ne prennent pas part au vote : 2*

6.5 - Actualisation de la liste des membres du CDP

A l'unanimité des suffrages exprimés, 2 abstentions, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la liste des membres du CDP pour la mandature 2016-2018.

*Rapport adopté à l'unanimité :*

*Pour : 115 Contre : 0*

*Abstentions : 2 Ne prennent pas part au vote : 0*

6.6 - Subvention Pôle des Microtechniques dans le cadre du Hacking Health

*MM. J.L. FOUSSERET et D. SCHAUSS (2), conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.*

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 15 000€ au pôle des microtechniques en vue de l'organisation du Hacking Health 2017,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention à intervenir.

*Rapport adopté à l'unanimité :*

*Pour : 114 Contre : 0*

*Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 3*

**Commission n°07 : Culture, tourisme, sport et aménagement numérique**

7.1 - CRR - Demande de subvention auprès de la DRAC - 2017

A l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à solliciter une subvention de 140 000 € auprès de la DRAC au titre de l'exercice 2017.

*Rapport adopté à l'unanimité :*

*Pour : 117 Contre : 0*

*Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0*

7.2 - Attribution des subventions 2017 au titre du fonds de soutien à l'investissement de matériel musical, instrumental et pédagogique

*Mme R. REBRAB (2) et M. G. VAN HELLE, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.*

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'attribution des six subventions d'un montant total de 50 000 € aux associations éligibles, dans le cadre du fonds de soutien à l'investissement de matériel instrumental et pédagogique, réparti comme suit par association :
  - o 29 309 € à l'École de musique du Plateau,
  - o 13 563 € à l'association Le Bastion,
  - o 3 650 € au CAEM,
  - o 1 941 € à la MJC Palente,
  - o 1 120 € à l'EMICA,
  - o 417 € à AMUSO,

- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer à cette fin les avenants aux conventions avec l'Ecole de musique du Plateau, l'association Le Bastion, la MJC Palente, le CAEM, l'EMICA et AMUSO.

*Rapport adopté à l'unanimité :*

*Pour : 114 Contre : 0  
Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 3*

7.3 - Attribution de subventions 2017 au Bastion et à la Rodia au titre du Dispositif de soutien à l'accompagnement de la formation dans le domaine des musiques actuelles

*Mmes AS. ANDRIANTAVY, M. EL YASSA, M. LEMERCIER (2), E. MAILLOT, D. POISSENOT, F. PRESSE, R. REBRAB (2) et C. WERTHE et MM. P. BONTEMPS, P. CURIE, E. DUMONT, JS. LEUBA (2), R. STHAL et G. VAN HELLE, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.*

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- attribue une subvention de 23 000 € à la RAP La Rodia et de 12 000 € à l'association Le Bastion dans le cadre du soutien au dispositif d'accompagnement et de formation dans le domaine des musiques actuelles,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les conventions annuelles avec la RAP La Rodia et l'association Le Bastion.

*Rapport adopté à l'unanimité :*

*Pour : 100 Contre : 0  
Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 17*

7.4 - Attribution d'avances de subventions 2018 pour les écoles de musique structurantes

*Mme R. REBRAB (2) et M. G. VAN HELLE, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.*

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'attribution des cinq subventions d'un montant total de 54 400 € réparti comme suit :
  - o 12 243 € à l'EMICA,
  - o 11 280 € à la MJC Palente,
  - o 11 280 € au CAEM,
  - o 11 280 € à AMUSO,
  - o 10 317 € à l'Ecole de musique du Plateau,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les avenants aux conventions avec l'EMICA, le CAEM, la MJC Palente, AMUSO et l'Ecole de musique du Plateau.

*Rapport adopté à l'unanimité :*

*Pour : 114 Contre : 0  
Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 3*

7.5 - Circuits pédestres et VTT - Vallée du Doubs / secteur amont - Phase 1 : communes d'Amagney, Chalèze, Deluz et Novillars

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la validation de la liste des circuits sur le secteur de la Vallée du Doubs amont (Phase I). (cf. liste et carte des circuits en annexe),
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer une convention de répartition des missions entre la CAGB et respectivement les communes d'Amagney, Chalèze, Deluz et Novillars.

*Rapport adopté à l'unanimité :*

*Pour : 117 Contre : 0  
Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0*

7.6 - Rapport du Président sur le choix du futur concessionnaire et du contrat de concession de service public pour l'exploitation et la gestion du camping d'intérêt communautaire de Besançon-Chalezeule

*Mmes ML. DALPHIN et D. DARD et M. JY. PRALON, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.*

A l'unanimité des suffrages exprimés, 2 abstentions, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le choix de Solidarité Doubs Handicap comme concessionnaire du service public relatif à l'exploitation et à la gestion du camping d'intérêt communautaire Besançon - Chalezeule,

- se prononce favorablement sur le projet de contrat de concession de service public à intervenir entre la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon et Solidarité Doubs Handicap pour une durée de 3 ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer ce contrat,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à prendre toutes les dispositions et à signer les actes nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

*Rapport adopté à l'unanimité :*

*Pour : 112      Contre : 0*

*Abstentions : 2      Ne prennent pas part au vote : 3*

### Commission n°02 : Mobilités

#### 2.1 - Rapport annuel d'activités 2016 du délégataire du réseau Ginko

Le Conseil de Communauté prend acte du rapport d'activité 2016 sur la DSP Transports Urbains.

#### 2.2 - Rapport annuel d'activités 2016 des lignes périurbaines du réseau Ginko

Le Conseil de Communauté prend acte de la présentation du rapport annuel 2016 des lignes périurbaines.

#### 2.3 - Convention avec l'Etat pour le financement de l'Enquête Ménages

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la demande de subvention à hauteur de 59 836 € auprès de l'Etat pour le financement de l'enquête ménages déplacements,
- se prononce favorablement sur la demande de subvention à hauteur de 29 918 € auprès de la Région pour le financement de l'enquête ménages déplacements,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à solliciter les financements auprès des partenaires identifiés dans le tableau ci-dessus ainsi que d'autres partenaires éventuels,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la présente convention de financement de l'enquête ménages déplacements ci-annexée.

*Rapport adopté à l'unanimité :*

*Pour : 117      Contre : 0*

*Abstention : 0      Ne prennent pas part au vote : 0*

#### 2.4 - Convention d'exploitation du Pôle d'Échanges Multimodal de Besançon Franche-Comté TGV

A l'unanimité, le Conseil de Communauté, sous réserve du vote du BP 2018 et PPIF 2018-2022 :

- se prononce favorablement sur le projet de convention relatif à l'exploitation et à la gestion du pôle d'échanges multimodal de la gare de Besançon Franche-Comté TGV,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention.

*Rapport adopté à l'unanimité :*

*Pour : 117      Contre : 0*

*Abstention : 0      Ne prennent pas part au vote : 0*

#### 2.5 - Convention d'échange d'Informations Voyageurs SNCF Mobilités - PEM de Besançon Franche Comté TGV

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la passation d'une nouvelle convention d'échange d'informations voyageurs au sein du pôle d'échange multimodale à la gare de Besançon Franche-Comté TGV,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la présente convention.

*Rapport adopté à l'unanimité :*

*Pour : 117      Contre : 0*

*Abstention : 0      Ne prennent pas part au vote : 0*

#### 2.6 - Convention relative à la tarification combinée « Abonnement Bourgogne – Franche-Comté », TER-GINKO et carnets de billets GINKO-TER-DIVIA

A l'unanimité, le Conseil de Communauté, sous réserve du vote du BP 2018 et PPIF 2018-2022 :

- se prononce favorablement sur la convention relative à la tarification combinée « Abonnement Bourgogne Franche-Comté+ », TER+GINKO et le carnet de billets « GINKO-TER-DIVIA »,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la présente convention.

*Rapport adopté à l'unanimité :*

Pour : 117 Contre : 0  
Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

2.7 - Convention relative à la tarification multimodale TER Ginko sur le périmètre du Grand Besançon

A l'unanimité, le Conseil de Communauté, sous réserve du vote du BP 2018 et PPIF 2018-2022 :

- se prononce favorablement sur la convention relative à la tarification multimodale TER-GINKO sur le périmètre du Grand Besançon,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la présente convention.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 117 Contre : 0  
Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

2.8 - Remplacement d'une radio analogique sur le réseau de transport urbain par une radio numérique

A l'unanimité des suffrages exprimés, 2 abstentions, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la passation du marché public relatif au remplacement d'une radio analogique par une radio numérique sur le réseau de transport urbain,

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 115 Contre : 0  
Abstentions : 2 Ne prennent pas part au vote : 0

2.9 - Apurement de l'inventaire A de la convention de Délégation de Service Public des lignes urbaines du réseau GINKO

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la sortie et la mise à la réforme des biens vétustes, listés en annexe 1 relatifs à l'inventaire A de la convention de DSP signé le 3 novembre 2010 avec Besançon Mobilités,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à sortir de l'inventaire A de la DSP les biens mentionnés à l'annexe 1 du présent rapport.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 117 Contre : 0  
Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

### Questions diverses

8.1 - Etat des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil

Le Conseil de Communauté prend connaissance des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil.

8.2 - Etat des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil

A l'unanimité, le Conseil de Communauté prend connaissance des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil.

## Conseil de Communauté

### Séance du Jeudi 16 Novembre 2017

Conseillers communautaires en exercice : 129

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des conférences de la CCIT du Doubs à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 0.3, 1.1.1, 1.1.2, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 1.2.4, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 3.10, 3.11, 3.12, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 4.5, 4.6, 4.7, 4.8, 5.1, 5.2, 5.3, 6.1, 6.2, 6.3, 6.4, 6.5, 6.6, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 7.6, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 2.6, 2.7, 2.8, 2.9, 8.1, 8.2

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 20h30.

**Etaient présents :** Amagney : M. Thomas JAVAUX Arguel : M. André AVIS Audeux : Mme Françoise GALLIOU Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU suppléante de M. Alain PARIS Besançon : M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE (à partir du 1.2.2), M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS (jusqu'au 2.1), M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Laurent CROIZIER, M. Pascal CURIE, Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Danielle DARD (à partir du 1.2.2), M. Clément DELBENDE, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL YASSA, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Philippe GONON (à partir du 1.2.2), M. Jacques GROSPERRIN, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Philippe MOUGIN, Mme Sophie PESEUX, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN (à partir du 1.1.2), Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS, Mme Mina SEBBAH, M. Rémi STHAL, Mme Catherine THIEBAUT (à partir du 1.2.2), M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF Bonnay : M. Gilles ORY Braillans : M. Alain BLESSEMAILLE Busy : M. Alain FELICE Byans-sur-Doubs : M. Didier PAINEAU Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT Chalèze : M. Gilbert PACAUD Champagny : M. Olivier LEGAIN Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Chaucenne : M. Bernard VOUGNON Chemaudin et Vaux : M. Bernard GAVIGNET, M. Gilbert GAVIGNET (jusqu'au 1.2.2) Chevroz : M. Yves BILLECARD Châtilon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON Cussey-sur-l'ognon : M. Jacques GIRAUD Dannemarie-sur-Crête : M. Gérard GALLIOT Deluz : M. Fabrice TAILLARD Devecey : M. Michel JASSEY Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN Fontain : Mme Martine DONEY Franois : Mme Françoise GILLET suppléante de M. Claude PREIONI Geneuille : Mme Sandrine BOUTARD suppléante de M. Jean-Claude PETITJEAN Gennes : Mme Thérèse ROBERT Grandfontaine : M. François LOPEZ La Vèze : Mme Catherine CUINET Les Auxons : M. Jacques CANAL Mamirolle : M. Daniel HUOT Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Miserey-Salines : M. Marcel FELT Montfaucon : M. Pierre CONTOZ Montferrand-le-Château : M. Pascal DUCHEZEAU Morre : M. Jean-Michel CAYUELA (jusqu'au 3.2) Nancray : M. Vincent FIETIER Novillars : M. Philippe BELUCHE (jusqu'au 3.12) Osselle-Routelle : M. Daniel CUCHE, Mme Anne OLSZAK Palise : Mme Daniel GAUTHEROT Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pirey : M. Robert STEPOURJINE Pouilley-Français : M. Yves MAURICE Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Pugey : M. Frank LAIDIE Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER (à partir du 1.2.2) Saint-Vit : M. Pascal ROUTHIER Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Tallenay : M. Jean-Yves PRALON Thise : M. Alain LORIGUET Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD Torpes : M. Denis JACQUIN Vaire : M. Jean-Noël BESANCON, Mme Valérie MAILLARD Velesmes-Essarts : M. Jean-Marc JOUFFROY Vieilley : Mme Christiane ZOBENBULLER Vorges-les-Pins : Mme Julie BAVEREL

**Etaient absents :** Besançon : M. Julien ACARD, M. Eric ALAUZET, M. Pascal BONNET, M. Gueric CHALNOT, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Yves-Michel DAHOUI, M. Cyril DEVESA, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Abdel GHEZALI, M. Thierry MORTON, M. Michel OMOURI, Mme Ilva SUGNY, Mme Sylvie WANLIN Beure : M. Philippe CHANEY Boussières : M. Bertrand ASTRIC Champoux : M. Philippe COURTOT Chaudfontaine : M. Jacky LOUISON La Chevillotte : M. Roger BOROWIK Larnod : M. Hugues TRUDET Les Auxons : M. Serge RUTKOWSKI Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Marchaux : M. Patrick CORNE Merrey-Vieilley : M. Philippe PERNOT Noironte : M. Claude MAIRE Rancenay : M. Michel LETHIER Roset-Fluans : M. Arnaud GROSPERRIN Saint-Vit : Mme Annick JACQUEMET Saône : M. Yoran DELARUE Venise : M. Jean-Claude CONTINI Villars Saint-Georges : M. Jean-Claude ZEISSER

**Secrétaire de séance :** M. Pascal DUCHEZEAU

**Procurations de vote :**

**Mandants :** J. ACARD, E. ALAUZET, T. BIZE (jusqu'au 1.2.1), P. BONNET, P. BONTEMPS (à partir du 2.2), G. CHALNOT, C. COMTE-DELEUZE (à partir du 1.2.2), YM. DAHOUI, D. DARD (jusqu'au 1.2.1), C. DEVESA, O. FAIVRE-PETITJEAN, A. GHEZALI, T. MORTON, A. POULIN (jusqu'au 1.1.1), I. SUGNY, C. THIEBAUT (jusqu'au 1.2.1), S. WANLIN, G. GAVIGNET (à partir du 1.2.3), C. LINDECKER, S. RUTKOWSKI, P. CORNE, JM. BOUSSET, M. LETHIER, J. KRIEGER (jusqu'au 1.2.1), A. JACQUEMET, Y. DELARUE, JC. CONTINI, JC. ZEISSER,

**Mandataires :** P. MOUGIN, D. SCHAUSS, C. LIME (jusqu'au 1.2.1), J. GROSPERRIN, N. BODIN (à partir du 2.2), M. LEMERCIER, P. GONON (à partir du 1.2.2), C. MICHEL, B. FALCINELLA (jusqu'au 1.2.1), A. VIGNOT, L. CROIZIER, M. ZEHAF, JS. LEUBA, F. PRESSE (jusqu'au 1.1.1), R. REBRAB, P. CURIE (jusqu'au 1.2.1), Y. POUJET, B. GAVIGNET (à partir du 1.2.3), V. FIETIER, J. CANAL, T. JAVAUX, F. BAILLY, MJ. BERNABEU, A. BLESSEMAILLE (jusqu'au 1.2.1), P. ROUTHIER, M. DONEY, C. ZOBENBULLER, Y. MAURICE,



# **Communauté d'Agglomération du Grand Besançon**

## **Procès-verbal**

### **Conseil de Communauté**

**Séance du jeudi 16 novembre 2017**

*Salle des conférences de la CCIT du Doubs*

## ORDRE DU JOUR

<b>Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon</b>	<b>5</b>
Rapport n°0.1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation des procès-verbaux des Conseils du 21/09/17 et 19/10/17	5
Rapport n°0.2 - Modification des délégations du Conseil de Communauté au Président pour accomplir certains actes pendant la durée du mandat	12
Rapport n°0.3 - Modification d'une représentation de la CAGB à Grand Besançon Habitat	12
<b>Commission n°01 : Finances, ressources humaines, communication et aide aux communes</b>	<b>12</b>
<b>Finances</b>	<b>12</b>
Rapport n°1.1.1 - Orientations budgétaires 2018 - PPIF 2018/2022 - Budget annexe Déchets 2018	12
Rapport n°1.1.2 - Dotation de solidarité communautaire - Volets économique et CNle	13
<b>Ressources humaines</b>	<b>14</b>
Rapport n°1.2.2 - Actualisation de la liste des emplois permanents - Transfert des compétences eau et assainissement - Créations de poste auprès de la direction eau et assainissement	14
Rapport n°1.2.3 - Actualisation de la liste des emplois permanents - Création d'un poste d'agent technique polyvalent auprès de la Direction de l'Action Culturelle	22
Rapport n°1.2.4 - Actualisation de la liste des emplois permanents - Création d'un poste d'agent d'exploitation auprès de la Direction des Transports	22
Rapport n°1.2.1 - Comité des Œuvres Sociales - Attribution de la subvention complémentaire de fonctionnement annuelle pour l'année 2017	22
<b>Commission n°03 : Économie, emploi-insertion, enseignement supérieur et recherche</b>	<b>23</b>
Rapport n°3.1 - Mise en place d'un dépôt de garantie sur les parcs d'activités	23
Rapport n°3.2 - Parc d'activités de l'Échange - Vente de parcelle	23
Rapport n°3.3 - ZAC Nouvelle Ère - Modifications du dossier de réalisation	23
Rapport n°3.4 - ZAC Nouvelle Ère - Avenant n°6 au traité de concession	24
Rapport n°3.5 - Actions recherche et innovation - Soutien au fonctionnement du Pôle des Microtechniques pour l'année 2017	24
Rapport n°3.6 - Initiative Doubs - Bilan de la mission d'animation 2016 - Subvention 2017	25
Rapport n°3.7 - Association ADIE - Soutien financier du Grand Besançon	25
Rapport n°3.8 - Micronora 2018 - Participation du Grand Besançon	25
Rapport n°3.9 - FIE - Aide à la société Franche-Comté Formation	25
Rapport n°3.10 - FIE - Aide à l'Association Patrimoine Insertion	25
Rapport n°3.11 - Avenants aux FIE Société 2089, SMALTIS et STEM CIS	25
Rapport n°3.12 - DSP Pépinière de Palente et TEMIS - Rapport d'activité 2016	25

<b>Commission n°04 : Développement durable</b>	<b>25</b>
Rapport n°4.1 - Projet Alimentaire Territorial - Convention de partenariat et de reversement de subvention avec la Chambre interdépartementale d'agriculture Doubs - Belfort	25
Rapport n°4.2 - Charte paysagère des collines de la vallée du Doubs - Ouverture à de nouvelles communes	26
Rapport n°4.3 - Fonds « Isolation et énergies pour les communes » - Attribution de fonds de concours aux communes de Pugey et Roche-lez-Beaupré	26
Rapport n°4.4 - Fonds « Centres de village » - Attribution de fonds de concours aux communes de Champagny, Fontain et Miserey-Salines	26
Rapport n°4.5 - Fonds « Centres de village » - Signature d'un avenant avec la commune d'École-Valentin	26
Rapport n°4.6 - Étude-action pour le développement de la méthanisation sur le Grand Besançon - Demande de subventions	26
Rapport n°4.7 - Schéma de collecte 2019 des résiduels et des recyclables	26
Rapport n° 4.8 - Avenant n°1 à la convention de reversement des soutiens et des produits de vente matière - Contrat SYBERT / Éco-Emballages	26
<b>Commission n°05 : Habitat, politique de la ville et gens du voyage</b>	<b>27</b>
Rapport n°5.1 - Contrat de Ville - Convention-cadre de Territoire entre le Grand Besançon et Action Logement pour le logement des salariés sur le territoire du Grand Besançon 2017-2019	27
Rapport n°5.2 - Contrat de Ville - Convention-Cadre régionale de cohésion sociale et urbaine entre la Région Bourgogne Franche-Comté, le Grand Besançon, la Ville de Besançon et la Commune de Novillars	27
Rapport n°5.3 - Programme d'aide à l'amélioration de l'habitat privé (dispositif AAPEL propriétaires bailleurs) – Demande de subvention (>10 000 €)	27
<b>Commission n°06 : Aménagement du territoire et coopérations</b>	<b>28</b>
Rapport n°6.1 - Approbation du PLU de Vaire (territoire de la commune historique de Vaire-Arcier)	28
Rapport n°6.2 - Institution du Droit de Prémption Urbain sur la commune de Vaire	28
Rapport n°6.3 - Approbation du PLU d'Amagney	28
Rapport n°6.4 - Institution du Droit de Prémption Urbain sur la commune d'Amagney	28
Rapport n°6.5 - Institution du Droit de Prémption Urbain sur la commune d'Arguel	28
Rapport n°6.6 - Institution du Droit de Prémption Urbain de la commune de Byans sur Doubs	28
Rapport n°6.7 - Commune de Thise - Plan Local d'Urbanisme - Modification simplifiée n°1 - Définition des modalités de la mise à disposition du dossier au public	28
Rapport n°6.8 - Commune de Rancenay - Plan Local d'Urbanisme - Modification simplifiée n°2 - Définition des modalités de la mise à disposition du dossier au public	28
Rapport n°6.9 - Commune de Mamirolle - Plan Local d'Urbanisme - Modification simplifiée n°1 - Définition des modalités de la mise à disposition du dossier au public	29
Rapport n°6.10 - Commune de Nancray - Procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) - Reprise de la procédure	29
Rapport n°6.11 - Actualisation de la liste des membres du CDP	29
Rapport n°6.12 - Subvention Pôle des Microtechniques dans le cadre du Hacking Health	29

<b>Commission n°07 : Culture, tourisme, sport et aménagement numérique</b>	<b>30</b>
Rapport n°7.1 - CRR - Demande de subvention auprès de la DRAC - 2017	30
Rapport n°7.2 - Attribution des subventions 2017 au titre du fonds de soutien à l'investissement de matériel musical, instrumental et pédagogique	30
Rapport n°7.3 - Attribution de subventions 2017 au Bastion et à la Rodia au titre du Dispositif de soutien à l'accompagnement de la formation dans le domaine des musiques actuelles	31
Rapport n°7.4 - Attribution d'avances de subventions 2018 pour les écoles de musique structurantes	31
Rapport n°7.5 - Circuits pédestres et VTT - Vallée du Doubs / secteur amont - Phase 1 : communes d'Amagney, Chalèze, Deluz et Novillars	31
Rapport n°7.6 - Rapport du Président sur le choix du futur concessionnaire et du contrat de concession de service public pour l'exploitation et la gestion du camping d'intérêt communautaire de Besançon-Chalezeule	32
<b>Commission n°02 : Mobilités</b>	<b>32</b>
Rapport n°2.1 - Rapport annuel d'activités 2016 du délégataire du réseau Ginko	32
Rapport n°2.2 - Rapport annuel d'activités 2016 des lignes périurbaines du réseau Ginko	32
Rapport n°2.3 - Convention avec l'État pour le financement de l'Enquête Ménages	32
Rapport n°2.4 - Convention d'exploitation du Pôle d'Échanges Multimodal de Besançon Franche-Comté TGV	32
Rapport n°2.5 - Convention d'échange d'Informations Voyageurs SNCF Mobilités - PEM de Besançon Franche-Comté TGV	33
Rapport n°2.6 - Convention relative à la tarification combinée « Abonnement Bourgogne-Franche-Comté », TER-GINKO et carnets de billets GINKO-TER-DIVIA	33
Rapport n°2.7 - Convention relative à la tarification multimodale TER Ginko sur le périmètre du Grand Besançon	33
Rapport n°2.8 - Remplacement d'une radio analogique sur le réseau de transport urbain par une radio numérique	33
Rapport n°2.9 - Apurement de l'inventaire A de la convention de Délégation de Service Public des lignes urbaines du réseau GINKO	33
<b>Questions diverses</b>	<b>33</b>
Rapport n°8.1 - État des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil	33
Rapport n°8.2 - État des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil	33

# Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

## Conseil de Communauté Séance du jeudi 16 novembre 2017

*Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Salle des conférences de la CCIT du Doubs - 46, avenue Villarceau - 25 000 Besançon, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.*

*La séance est ouverte à 18h10 et levée à 20h30.*

### Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Rapport n°0.1 - Désignation d'un secrétaire de séance -  
Approbation des procès-verbaux des Conseils du 21/09/17 et 19/10/17

**M. LE PRÉSIDENT.-** Bonjour à toutes et à tous. Nous avons le quorum. Je déclare la séance ouverte. Je désigne Pascal DUCHEZEAU secrétaire de séance. S'il n'y a pas de remarque sur les comptes rendus, ils sont adoptés.

J'ai les pouvoirs de :

- jusqu'à leur arrivée : Thibaut BIZE à Christophe LIME, d'Anthony POULIN à Françoise PRESSE, de Catherine THIEBAUT à Pascal CURIE, Jacques KRIEGER à Alain BLESSEMAILLE, Patrick BONTEMPS à Nicolas BODIN, et Danielle DARD à Béatrice FALCINELLA,
- pour toute la séance : Éric ALAUZET à Dominique SCHAUSS, Pascal BONNET à Jacques GROSERRIN, Gueric CHALNOT à Myriam LEMERCIER, Yves-Michel DAHOUI à Carine MICHEL, Cyril DEVESA à Anne VIGNOT, Abdel GHEZALI à Marie ZEHAF, Ilva SUGNY à Rosa REBRAB, Sylvie WANLIN à Yannick POUJET, Cédric LINDECKER à Vincent FIETIER, Patrick CORNE à Thomas JAVAUX, Jean-Marc BOUSSET Florent BAILLY, Michel LETHIER à Marie-Jeanne BERNABEU, Yoran DELARUE à Marine DONEY, Jean-Claude CONTINI à Christiane ZOBENBULLER, Jean-Claude ZEISSER à Yves MAURICE, Catherine COMTE-DELEUZE à Philippe GONON, Julien ACARD à Philippe MOUGIN, Odile FAIVRE-PETITJEAN à Laurent CROIZIER, Thierry MORTON à Jean-Sébastien LEUBA, Serge RUTKOWSKI à Jacques CANAL, Annick JACQUEMET à Pascal ROUTHIER.

J'ai le plaisir d'accueillir en votre nom ce soir, et je l'en remercie, le Général Frédéric BLACHON, commandant de la 1<sup>ère</sup> Division de l'armée de Terre basée à Besançon. Vous savez que l'armée de Terre compte deux divisions en France, l'une à Besançon à l'autre à Marseille. Le Général BLACHON commande cette 1<sup>ère</sup> Division depuis le 1<sup>er</sup> août 2017. Il a succédé au Général Philippe LESIMPLE, que nous avons bien connu.

Bienvenue au Général parmi nous. Merci d'avoir pris du temps pour venir nous rencontrer. Vous avez devant vous des élus du Grand Besançon qui est composé de 70 communes, soit 193 000 habitants. Votre présence consiste, par la présence d'un grand témoin comme vous l'êtes, mon Général, à nous éclairer sur l'aspect essentiel de la vie du Grand Besançon, dont l'importance est nationale, les hommes que vous commandez étant, en tout cas pour une partie, sur Besançon, répartis sur l'ensemble du territoire de notre Agglomération. Je pense qu'il est important que vous puissiez venir nous dire en quelques mots l'importance de l'implantation des armées, et notamment l'armée de Terre, comment cette implantation se fait sur le territoire, et aussi peut-être comment vous voyez les choses pour les années à venir.

Comme chacun le sait, Besançon est une place forte très importante pour l'armée de Terre, et plus généralement pour le ministère de la Défense qui nous a donné un signal fort en renforçant très fortement le rôle pivot de Besançon et en confirmant la 1<sup>ère</sup> Division comme première garnison française de l'armée de Terre. Notre Ville et notre Agglomération s'enorgueillissent aussi d'entretenir des liens toujours très étroits et indéfectibles avec les militaires qui représentent, famille comprise, près de 10 % de la population, ce qui est important.

Enfin, il me semblait important, au travers de votre témoignage, mon Général, de montrer aux élus du Grand Besançon notre attachement aux liens entre l'armée et la Nation, parce qu'ils sont essentiels, ce qui sous-entend le sens de l'engagement et de l'intérêt général par l'exemple. Cela me semblait même être une nécessité dans les moments difficiles et complexes que vit notre pays sur son sol, comme sur les sols étrangers où vos hommes représentent notre pays, la France, pour préserver aussi celles et ceux qui en ont besoin. Je ne serai pas plus long, mon Général, parce que nous sommes venus vous entendre. Je vous remercie encore d'être venu ce soir et je vous cède volontiers la parole.

**Général BLACHON.**- Merci, Monsieur le Président, pour votre mot d'accueil. Ce soir, en une vingtaine de minutes, je vous présenterai l'implantation des armées. Toutefois, les « armées » sont un bien grand mot. Quand on parle des armées aujourd'hui, ce sont l'armée de Terre, la Marine et l'armée de l'Air. Ici, vous avez surtout de l'armée de Terre et des services. J'ouvre et je ferme immédiatement la parenthèse. La Gendarmerie n'est pas une armée, mais elle fait partie des forces armées, parce qu'elle est composée de militaires. Néanmoins, quand on parle des armées, on ne parle pas des gendarmes. On aurait pu les rajouter, parce que, finalement, le sujet aurait pu être « le militaire », mais depuis maintenant assez longtemps (en tout cas, depuis une dizaine d'années), les gendarmes n'appartiennent plus au ministère des Armées (ex-ministère de la Défense), ayant été rattachés au ministère de l'Intérieur. Ceci étant dit, je peux commencer mon propos.

Comme le disait à l'instant votre Président, la particularité de Besançon est qu'il y a maintenant une dizaine d'années, moment où les armées ont été énormément restructurées, de nombreuses villes ont perdu leurs militaires (Metz, Laon, Nantes ou Limoges, par exemple). C'était des villes de tradition militaire, de garnison. Au moment du Centenaire de la guerre de 14-18, toutes les villes étaient par définition des villes de garnison, certaines étant restées des fleurons. La moindre ville de 30 000 habitants avait son régiment. Tout cela a énormément changé. Dans ce changement, Besançon a la particularité non seulement de ne pas avoir perdu un seul de ses militaires, mais bien au contraire, d'avoir vu ses unités s'étoffer. Aujourd'hui, avec 2 600 militaires et leur famille, les jeunes militaires ayant la particularité d'avoir des familles nombreuses, particularité sociologique à prendre compte, nous arrivons à des communautés de 5 500 à 6 000 personnes, ce qui est important.

Ici, les militaires sont extrêmement bien, ils sont très bien accueillis à Besançon, dans le Grand Besançon, dans le Doubs. J'élargis mon propos au Doubs, et j'aurais pu l'élargir à la Franche-Comté. C'est une terre très favorable, historique, mais il y a d'autres choses. Toutes les villes étaient de tradition militaire, mais ici, la ville l'est restée pour des raisons géographiques et historiques. Je vous parlerai ce soir en tant que Commandant de la 1<sup>ère</sup> Division, poste le plus important par les effectifs. Pour prendre une image, je suis à la tête d'un grand groupe de 25 000 soldats qui ne sont pas tous ici. Le siège social est ici, l'état-major, un régiment. J'ai déjà de belles usines, mais il y en a dans l'ouest de la France, autour de Poitiers, dans le grand-ouest, dans le sud-est et dans le nord-est.

L'image est que finalement, commandant 25 000 soldats et le tiers des forces vives de l'armée de Terre, dès qu'il y a une projection, dès qu'un militaire se retrouve en opération extérieure, en Afrique, au Liban, etc., on pourrait ramener le sujet sur Besançon. Ils ne sont pas commandés de Besançon, mais c'est aussi important en matière de rayonnement. Vous pouvez compter sur les militaires qui sont heureux d'être ici, pour dire du bien de votre Région.

Concernant les implantations en général, comme je vous le disais à l'instant, l'implantation est forte en Franche-Comté, mais elle est faible en Bourgogne, ce qui est une particularité, et je ne vais pas vous rappeler ce qu'il vient de se passer. Dijon est un « nain » militaire : comme ils ont perdu leur base aérienne, il n'y a plus rien à Dijon. Ce n'est pas une question de domination, mais les choses sont restées ici. Il y a un régime en Côte-d'Or. Ils sont peu nombreux dans le Jura. En Saône-et-Loire, nous trouvons le lycée militaire d'Autun et une base pétrolière. C'est donc assez diversifié, mais les forces vivent sont ici. Nous les trouvons également au camp du Valdahon et à Belfort.

En termes de chiffres, en Bourgogne–Franche-Comté, nous avons 10 000 militaires, dont environ 2 500 à Besançon. La particularité de Besançon est que nous trouvons à la fois des états-majors qui servent à commander, dont la vocation est nationale. Quand je commande, j'ai sous mes ordres 3 brigades, un général de division commandant des brigades. Vous avez ainsi l'infanterie de Marine (ouest), la brigade franco-allemande, ce qui est intéressant. Au moment où l'on parle de plus en plus de reprise de défense européenne, ce n'est pas rien d'avoir sous ses ordres la brigade franco-allemande, dont je partage la coresponsabilité avec mon homologue commandant la 10<sup>e</sup> Division blindée allemande. C'est une particularité assez intéressante. Je l'inviterai d'ailleurs ici et ce jour-là, j'aurai à cœur de vous le présenter. Il y a également les chasseurs alpins et une brigade blindée dans l'est.

Nous trouvons également colocalisé un état-major de brigade sous mes ordres (la 7<sup>e</sup> brigade blindée) que vous êtes amenés à rencontrer lors des cérémonies patriotiques avec le général commandant la brigade et qui est l'un de mes subordonnés. De plus, la population des états-majors est plus âgée. L'officier d'état-major a plutôt les cheveux grisonnants. Ces états-majors comptent autour de 200 personnes. Nous trouvons également sur Besançon des régiments, dont la sociologie est totalement différente. Les régiments étant jeunes, il y a beaucoup plus d'enfants à charge, en bas âge. Avec Madame DARD, nous avons inauguré une crèche ce matin. Une fois de plus, lorsque nous prenons toute cette communauté, nous voyons que nous triplons les effectifs.

Ce sont donc deux régiments :

- le 19<sup>e</sup> Régiment du Génie, qui a fait parler de lui à plusieurs reprises dans un passé immédiat, chaque fois pour des choses graves, mais malgré ces événements graves, c'était pour se mettre à l'honneur. La première fois était pour partir dans l'urgence secourir les populations aux Antilles, au profit de nos concitoyens. Ayant des moyens lourds de réparation, d'aménagement du territoire, les régiments du Génie sont souvent mis à contribution, car ils sont spécialistes de l'organisation générale. Ils sont les mieux placés pour venir en aide à nos concitoyens. Tout naturellement, on a « tapé » sur le 19<sup>e</sup> Régiment du Génie.
- le 6<sup>e</sup> régiment du Matériel, dont la vocation est de soutenir tout le quart nord-est : comme de nombreux régiments du Matériel, et comme son nom l'indique, il a en charge la réparation, la maintenance de tous nos véhicules. Ce sont donc des techniciens pointus, un char ou un véhicule blindé étant des engins compliqués. Ces personnes sont très bien formées, et tout naturellement, elles amènent ici quelque chose.

Nous ne sommes plus dans l'Agglomération, mais il est important de savoir qu'à côté de chez nous, par définition, aucune commune ne touche le Valdahon qui abrite le 13<sup>e</sup> Régiment du Génie. Le Valdahon n'étant pas loin, ce sont 3 régiments proches, 2 états-majors, ce qui est une particularité aujourd'hui, puisque nous retrouvons cela dans très peu d'endroits. Nous retrouvons cela à Grenoble - qui a encore conservé de nombreux militaires - et à Toulouse. Hormis ces deux communes, cela vous place dans l'une des implantations militaires les plus importantes aujourd'hui. Pour information, je commande une division, ce qui est un métier à vocation totalement opérationnelle et de projeter les personnes sur de nombreuses opérations.

Je cumule cette fonction de commandant de division avec celle moins connue de commandant de base de défense, la base de défense étant en charge de l'administration et du soutien commun. À un moment donné, il a été décidé de mutualiser tout ce qui pouvait être partagé entre deux unités, même de nature différente. Dans un régiment du Génie et un régiment d'Infanterie, certaines choses se recourent. Lorsque l'on s'occupe des espaces verts, de nourrir les gens, peu importe que vous soyez du Génie ou de l'Infanterie. Tout cela a donc été mutualisé il y a une dizaine d'années. Cela s'appelle une « base de défense », et la base de défense de Besançon part du Valdahon, englobe Dijon, va jusqu'à Autun, Mâcon, et demain, elle aura vocation à s'étendre. Le métier de militaire est un métier d'avenir. Ce grand groupe se porte plutôt bien et il a tendance à absorber les autres.

Concernant ma troisième mission, je suis délégué militaire départemental (DMD). Il s'agit d'une mission opérationnelle. Le délégué militaire départemental est le conseiller militaire du Préfet. Autant il y a une vingtaine d'années, il s'occupait beaucoup des cérémonies, du lien entre l'armée et la Nation, autant aujourd'hui, avec la menace pesant sur notre pays, en particulier l'opération Sentinelle, il a un rôle de surveillance. Dans chaque département, la menace étant plus ou moins importante, la présence militaire, au titre de Sentinelle, peut être plus ou moins importante.

Pour ceux qui prennent le train – et par définition, un élu prend beaucoup le train –, les militaires que vous croisez à la gare ne viennent pas forcément des unités de Besançon. Le plan d'abonnement n'est pas géographique. Quand une unité a la mission Sentinelle, elle peut très bien la remplir à Besançon, à Lyon, ou ailleurs. Ce ne sont pas forcément des militaires du coin que vous croisez.

Concernant ma quatrième responsabilité, je suis commandant d'armes de la place de Besançon. Ce terme un peu suranné sent bon la fin du 19<sup>e</sup> siècle, le commandant d'armes étant l'homme en cas de mobilisation générale et de défense. Aujourd'hui, nous sommes plus dans de l'honorifique, mais il n'empêche que le commandant d'armes veille à l'organisation générale (les cérémonies, la sécurité). C'est donc une mission importante, mais elle n'est pas la plus fondamentale.

Les implantations sont les suivantes :

- les états-majors au quartier Ruty,
- le 19<sup>e</sup> Régiment du Génie au quartier Joffre,
- le 6<sup>e</sup> Régiment du Matériel au quartier Brun.

Je voudrais dire un mot sur le rayonnement qui peut être fait aujourd'hui au travers de cette division. La mission d'un état-major d'une division est de pouvoir commander. Comme vous le savez, aujourd'hui, la France est capable de mener seule des opérations, et c'est bien ce qu'il se passe aujourd'hui à Barkhane, malheureusement. Nous aimerions un coup de main européen, mais il arrive vraiment très doucement. Pour être capable de faire face à n'importe quel type de conflit, l'état-major de division doit être capable de commander en multinational. C'est bien ce qui fait que nous nous entraînons régulièrement avec les camarades britanniques, allemands et américains. Je vous indique une petite particularité : j'ai deux adjoints, un général français et un général britannique. Depuis que nos pays existent, c'est la première fois et ce n'est pas neutre.

Quand aujourd'hui, le général adjoint dirige une division française et britannique, il a son homologue français au Royaume-Uni. Un général de brigade français est également l'adjoint d'une division britannique. C'est donc un clin d'œil intéressant à connaître. Cette division a vocation à commander une brigade allemande, et ce en fonction des circonstances, du souhait des pays de participer à telle ou telle opération, mais quoi qu'il en soit, cela nous demande un entraînement particulier. Une fois de plus, nous avons deux états-majors de division, ce qui peut être un sujet de fierté. Après, ce sont les états-majors parisiens et nous sommes tout de suite sur du commandement national, sachant qu'à Paris, la différence est qu'ils n'ont pas une vocation opérationnelle. Mon chef a une vocation à me commander ici, mais il ne sera jamais projeté. Ici, nous cumulons toutes les missions, dont celle de pouvoir être amenés demain à partir en opération.

Sur la carte de France ici projetée, vous avez l'implantation de toutes les unités. Ce n'est pas tout à fait le sujet de ce soir, mais c'est bon que vous le sachiez. Toutes les unités relevant de la 1<sup>ère</sup> Division vont de la Bretagne (Vannes, garnison la plus à l'ouest), à Charleville-Mézières (la plus haut nord) et à Gap (Alpes-de-Haute-Provence). En matière d'effectifs, en comptant les familles, à Besançon, ce sont 5 672 personnes. Il faut également associer nos réservistes qui peuvent être du coin ou de la région, mais ce n'est pas forcément le cas. C'est pourquoi nous les associons également dans nos chiffres. Sans eux, cela ne tournerait pas. Là aussi, c'est un message non seulement que j'envoie à des élus, mais je ferais la même chose si je m'adressais à des dirigeants d'entreprise : merci de les aider et de ne pas leur en vouloir, parce que c'est pour la bonne cause pour notre pays, pour la France.

De ce côté-là, cela progresse. Aujourd'hui, quand un réserviste demande à pouvoir s'absenter pour participer à des exercices d'état-major, pour participer à des opérations, cela se passe de mieux en mieux. Néanmoins, c'est un combat particulier. Je comprends moi-même parfaitement les difficultés que cela peut poser dans une PME quand votre RH vient vous dire : « vous allez rire, mais je compte m'absenter pendant un mois ». Nous aussi gérons l'absentéisme permanent, le fait d'avoir tout le temps des gens projetés. Nous comprenons parfaitement, mais la cause en vaut la peine. Nous arrivons au chiffre de 10 000 en Franche-Comté, chiffre historique, et demain, il aura sans doute encore vocation à augmenter, ces régiments ayant tendance à récupérer des unités élémentaires, des compagnies. Je ne rentre pas dans le détail des familles (monoparentales, célibataires géographiques), mais sachez que c'est pris extrêmement en compte.

Nous avons la chance ici de pouvoir nous appuyer sur de l'infrastructure de très bonne qualité, ce qui n'est pas forcément le cas partout. Quand l'infrastructure n'est pas au rendez-vous, c'est un vrai souci, parce qu'au moment où l'on vous demande d'accueillir ne serait-ce que des réservistes, c'est très compliqué. Ici, c'est un avantage supplémentaire. Certes, c'est bien plein, cela nécessite de faire des travaux, et lorsque nous faisons des travaux, nous faisons appel à des entreprises locales, ce qui est très bon. Concernant la crèche que nous avons inaugurée ce matin, l'entreprise vient de Pontarlier. Elle aurait pu venir de Besançon, mais je ne connais pas suffisamment le tissu industriel.

Concernant les retombées, qui sont importantes, si nous prenons un régiment de 1 000 hommes, en masse salariale, cela représente 28 M€ qui ont vocation à rester ici pour une bonne part. Pour les économistes, pas forcément les keynésiens, tout cela étant de la retombée indirecte, ne me demandez pas comment nous arrivons à ce chiffre qui est assez logique, mais nous sommes à 50 M€. Si nous prenons les trois régiments, dont celui du Valdahon, nous sommes dans la gamme des 150 M€, ce qui n'est pas négligeable. Cela fait donc un groupe digne de ce nom.

Concernant les marchés, vous avez le GSBdD (Groupement de Soutien de la Base de Défense). Je rappelle qu'une base de défense a vocation à s'occuper de tout ce qui est commun à tout le monde. Je vous ai cité les espaces verts, tout simplement parce qu'ici, cela fait partie des dépenses importantes. Ce sont le nettoyage, les déchets. Avec tout cela, nous arrivons à près de 2,4 M€. Nos hommes doivent s'alimenter, nous avons des marchés locaux de nettoyage. Nous voyons que sur 11 M€ de budget de la base de défense, vous en avez ici localement 2,6 M€. L'infrastructure est également un élément important. Nous avons estimé que le travail pouvait être donné à 90 PME du Doubs, ce qui n'est pas négligeable. Comme vous le savez, concernant les opérations immobilières, ce sont des crédits de paiement réguliers, mais en même temps, nous essayons d'avoir un temps d'avance par des autorisations d'engagement. Au titre d'une année comme 2017, rien qu'en infrastructure, ce sont 11 M€ programmés. En 2018, ce sont beaucoup moins. Une fois que le bâtiment est fait, il y a beaucoup moins d'investissements, mais nous sommes sur un périmètre macro (Franche-Comté).

Au travers de ces quelques chiffres, mon but était de vous redire à la fois combien l'implantation militaire demeure importante, combien les militaires sont heureux ici, dans votre ville, dans votre département, et combien ils sont, à leur niveau, des ambassadeurs de votre ville. Ils le font de la manière la plus naturelle, parce qu'étant bien accueillis et parfaitement bien intégrés, ils n'ont pas à se forcer pour dire du bien de votre ville. Quand j'ai été affecté ici il y a trois mois, quand j'ai appris cette nouvelle, tous ceux qui connaissaient la ville m'ont dit que j'avais beaucoup de chance de venir ici et ils avaient raison.

*Applaudissements.*

**M. LE PRÉSIDENT.-** Merci, mon Général, pour cet exposé. Je crois que chacun a compris quelle était l'importance de la présence des forces armées ici, sur Besançon et sur le Grand Besançon, et au-delà, même sur la Franche-Comté. Il est vrai que cela n'a pas toujours été évident. Il y a eu des moments où nous avons failli perdre des régiments, mais je crois qu'une des raisons essentielles pour laquelle cela ne s'est pas fait est que nous avons toujours eu ici, à votre place, à l'hôtel de Clévans, ou à la Division, des généraux de grande qualité qui ont tous eu ensuite des destins assez importants dans l'armée de Terre, et que nous avons retrouvés en tant que n°2, n°3, major général, ou inspecteur général de l'armée de Terre. Au moment où les décisions se prennent dans les ministères, je pense que leur voix a pu se faire entendre.

Nous pouvons dire aussi que nous devons tout cela à la qualité de l'accueil que l'ensemble des habitants du Grand Besançon réserve aux militaires. Il faut savoir que dans certaines villes, les militaires ne sont pas forcément bien accueillis, ce qui n'est pas le cas ici. Nous aimons bien les voir dans les rues de notre ville. Ils participent aussi beaucoup à la vie sociale, voire culturelle. Vous avez ouvert l'hôtel de Clévans pour le Festival du Livre l'année dernière. Vous êtes toujours à nos côtés. Nous sommes très heureux et très fiers que vous soyez là. De plus, lorsque nous voyons les retombées économiques, c'est essentiel. Nous continuerons donc à faire en sorte que cela continue pour que vous voyiez bien et pour que vous puissiez, dans les années à venir, encore recevoir des étoiles supplémentaires et dire encore beaucoup de bien de Besançon.

Certains d'entre vous ont peut-être des questions à poser au Général.

**M. GROSPELLIN.-** Merci, Monsieur le Président. Je voudrais vous remercier d'avoir invité le Général, parce que je crois que c'est important. Je sais tout l'engagement que vous avez eu au cours de ces longues années pour garder nos forces militaires sur Besançon. Je tiens donc aussi à vous rendre hommage en cette époque difficile.

Mon Général, je voudrais simplement adresser un message en direction de vos troupes et de vous-même. Je crois que c'est important, parce que Besançon a une longue tradition. Déjà, Joseph HUGO, le père de Victor HUGO, a passé quelques semaines ici et nous avons eu la chance d'avoir son illustre fils, reconnu mondialement. Je voulais vous rendre hommage. Je crois que c'est important, parce que c'est un métier difficile et d'avenir. Je sais que, parfois, certains changent d'orientation, mais cela peut être aussi un métier d'avenir pour nos jeunes dans une période compliquée. Je voudrais aussi rendre hommage à tous vos militaires qui partent dans les opérations extérieures, parce que c'est aussi très difficile d'un point de vue familial. Vous avez parlé tout à l'heure de personnes mariées, des célibataires, mais je sais que de nombreux couples divorcent suite à cela, notamment chez les sous-officiers. Ce sont aussi des situations difficiles à cause de l'éloignement.

J'aurais deux questions. Vous aurez certainement du mal à répondre à l'une d'entre elles dans la mesure où elle concerne une orientation du président de la République, et je sais que vous ne les commentez pas. Néanmoins, une commission a été mise en place concernant un projet de service national universel. Je sais que cela n'a pas une fonction essentielle de défense nationale, mais cela peut avoir une fonction de brassage social, et je crois que c'est important. Cela a été chiffré entre 15 et 35 Md€ sur le quinquennat. Je ne sais pas dans quelle mesure vous pourrez nous émettre quelques idées ou vos opinions sur ce sujet. J'ai peut-être une question plus précise sur l'analyse des menaces et la priorisation de nos intérêts de sécurité au niveau local. Je vous remercie.

**Général BLACHON.-** Je vais peut-être commencer par la sécurité locale. Le Préfet sera le plus à même de répondre à cette question tout simplement, parce qu'il a la connaissance, ce que je n'ai pas tellement. Nous essayons d'avoir un engagement proportionnel à la menace. Nous avons la chance de vivre dans un coin plutôt préservé. Si nous nous adressions ici au représentant des forces de sécurité intérieure, il parlerait d'une certaine vigilance, mais certains endroits nous préoccupent davantage. Ma réponse sera donc une réponse de Normandie. Toutefois, il y aura tout de même de la présence lors des marchés de Noël. Je pense que nous vivons mieux sur le plan sécuritaire à Besançon que dans de nombreuses autres villes à population comparable. Certes, certains endroits sont sans doute surveillés de très près, comme vous pouvez vous en douter. Je vous dis sincèrement que Besançon n'est pas l'endroit le pire de France, bien au contraire.

Votre première question est un peu plus délicate, comme vous pouvez l'imaginer, mais je ne vais pas botter en touche. Si chaque fois qu'un militaire est interrogé dit qu'il ne peut pas répondre à cause du droit de réserve, on finira par ne plus rien leur demander. Si une somme de 35 Md€ se trouvait facilement, cela se saurait, mais ce n'est pas simple. Concernant le contenu, nous ne savons pas trop. Nous n'avons pas du tout l'intention de refaire ce que les plus anciens d'entre vous ont pu connaître. Nous ne sommes pas du tout dans un service militaire comme autrefois, tout simplement parce que nous ne saurions pas où les mettre. Nous commencerons certainement par une expérience ici. De plus, concernant ce projet, ce n'est pas simple. La question s'est surtout posée pour savoir comment réagir devant le drame que connaît la jeunesse française, puisque ce n'est pas simple pour elle (manque de repère, sociabilisation compliquée). L'armée apportera sa contribution, comme elle le fait. D'ailleurs, parmi tous les jeunes que nous recevons, nous ne recevons pas que des polytechniciens. Ce rôle social historique a toujours été et il est mené actuellement.

Ceci dit, l'armée apportera sa contribution, mais au même titre que d'autres, tous les ministères étant mis à contribution. Je vivrais mal si j'étais professeur aujourd'hui. Ce n'est pas subitement à 18 ou 20 ans que l'on se pose la question de savoir ce qu'est la France, quelle est sa vocation, pourquoi il faut l'aimer, etc. Tout un travail doit être fait. Une fois de plus, on appelle cela en économie, de manière pédante, les « externalités positives » et parmi l'une de ces externalités positives, l'armée fait du social, sa vocation première étant de défendre. Si les gens paient des impôts pour avoir une armée, c'est en autre pour avoir une armée militaire, et elle peut faire beaucoup de choses, dont participer à l'union nationale, ce qu'elle fera volontiers.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Je dirais même que c'est un grand centre de formation, et nous le voyons même dans nos collectivités. Beaucoup de personnes qui n'avaient pas forcément réussi dans leur vie professionnelle ont pu trouver, grâce à un engagement sous contrat de 3, 5 ou 10 ans, une formation de très grande qualité qui, à la fin de ce contrat, permet à des femmes et des hommes d'avoir un véritable beau métier, avec, en plus, ce coup de tampon. Quand on reçoit un candidat à un poste et que l'on sait qu'il a passé 5 ou 10 ans chez les militaires, globalement, on peut avoir un a priori tout à fait positif.

Je voudrais aussi saluer le courage de vos hommes, de toutes ces femmes et ces hommes présents sur les territoires en opération extérieure. J'ai eu l'occasion d'aller à plusieurs reprises, avec vos prédécesseurs, au Kosovo, en Macédoine, en Côte d'Ivoire pour leur apporter le soutien des habitants de notre Agglomération, de la Ville, et j'ai d'ailleurs dit que j'étais disponible pour le faire à nouveau si vous le pensiez nécessaire. Ils sont toujours très heureux de voir que les élus de la République s'intéressent à ce qu'ils font. J'ai pu vivre quelques jours au Kosovo ou en Macédoine et j'ai pu constater que la vie était difficile, qu'il faisait très chaud sous les gilets par balle et sous les casques lourds. Ces expériences marquent dans la vie d'un élu. Je crois que vos hommes ont été heureux de voir que les élus de la République allaient les rencontrer.

Il est vrai que nous voulons aussi leur rendre cet hommage de tout quitter pour partir 3 ou 6 mois dans des villes aux conditions difficiles. Il me semble qu'avec Pierre CONTOZ, nous étions allés en Côte d'Ivoire lors de l'opération Licorne. Nous avons donc un sentiment de reconnaissance par rapport à ce que vous faites et au dévouement de vos hommes. Il est vrai que ce métier est merveilleux et nous devons le respecter, parce que dans ce métier, on peut être amené à donner sa vie pour préserver celle des autres. Je crois avoir déjà eu l'occasion de vous le dire, mais l'un des sentiments les plus intenses que j'ai eus a été lorsqu'avec un de vos prédécesseurs, j'ai dû annoncer à une femme le décès de son mari lors d'une opération au Mali. Je peux vous dire que cela vous marque encore 5 ou 10 ans après.

Y a-t-il d'autres demandes de parole ?

**M. GUYEN.-** Merci, Président. Mon Général, dans votre présentation, un sujet intéresse en principe les Maires. Je veux parler de la position du correspondant Défense et de son rôle dans le cadre des questions de défense au niveau de la commune. Or ce sujet n'a pas été abordé. Aujourd'hui, il me semble que nous n'avons plus de relation commune avec la Défense, ce qui était fait avant par le DMD et ce qui, aujourd'hui, est un peu flou. Aujourd'hui, nous n'avons pas ces relations communes entre le maire et la Défense. C'est simplement une question que je voulais vous poser.

**Général BLACHON.-** C'est une bonne question. En effet, c'est à nous de vous convier, ainsi que vos correspondants Défense, pour vous informer de ce qu'il se passe. Pour nous, le fait qu'il y ait un correspondant Défense dans chaque commune est extrêmement important. Nous rétablirons ces séances d'information et nous essaierons d'en faire au moins 2 dans l'année. Les problématiques en elles-mêmes ne sont pas techniques, il n'y a pas de sujet, mais il s'agit d'information, ce qui est extrêmement important pour nous. Cela rejoint exactement ce qui vient d'être dit. Les soldats sont toujours très fiers lorsqu'ils voient que leur travail est reconnu, qu'il est utile et que la population et les élus sont derrière eux. À partir du moment où il y a un intérêt et que cet intérêt s'exprime par l'intermédiaire des correspondants Défense, il est évident que c'est à nous de saisir la main tendue.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Y a-t-il d'autres questions ? Je n'en vois pas. Merci beaucoup, mon Général. Je crois que c'est une première à l'Agglomération.

*Applaudissements.*

Rapport n°0.2 - Modification des délégations du Conseil de Communauté au Président pour accomplir certains actes pendant la durée du mandat

**M. BAULIEU.-** Comme vous avez pu le voir, en lisant ce rapport, les quelques ajouts dans les dispositifs sont portés en caractère gras. Vous trouvez ces éléments tout particulièrement en matière de marchés et contrats publics concernant l'allotissement des opérations. Dans le domaine domanial et foncier, il s'agit de toucher à des situations particulières concernant la mise en œuvre de procédures de publicité et de mise en concurrence nécessaires, le cas échéant, et signer tout acte afférent. Nous sommes vraiment sur le domaine des précisions et sur des questions de défrichement conformes au code forestier, le cas échéant par l'intermédiaire d'un mandataire. Voilà ce qu'il est proposé d'ajouter aux dispositions déjà nombreuses que nous avons adoptées en matière de délégation. Toutefois, il est important d'apporter ces précisions pour répondre à l'ensemble des nécessités.

Y a-t-il des observations sur ce rapport ? S'il n'y en a pas, je mets ce rapport aux voix. Y a-t-il des avis contraires ou des abstentions ? Je compte 2 abstentions. Ce rapport est adopté.

Rapport n°0.3 - Modification d'une représentation de la CAGB à Grand Besançon Habitat

**M. BAULIEU.-** Il s'agit de désigner Robert STEPOURJINE comme représentant de la CAGB au Conseil d'Administration de Grand Besançon Habitat en remplacement de Clément DELBENDE. Je crois que cet aspect n'appelle peut-être plus de commentaire particulier. Si quelqu'un veut faire des observations, je l'invite à demander la parole. Il n'y en a pas. Je mets ce rapport aux voix. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. Ce rapport est adopté à l'unanimité.

**Commission n°01 : Finances, ressources humaines, communication et aide aux communes**

**Finances**

Rapport n°1.1.1 - Orientations budgétaires 2018 - PPIF 2018/2022 - Budget annexe Déchets 2018

**M. BAULIEU.-** Je voudrais simplement dire un mot d'introduction, et François LOPEZ, au titre de sa délégation, fera une présentation un peu plus complète. Comme nous devons le faire dans les délais requis, il s'agit d'un débat d'orientations budgétaires sur notre budget annexe Déchets qui fera l'objet de décisions au Conseil Communautaire du 18 décembre prochain, où nous devons également statuer sur les tarifs.

Ce rapport s'inscrit dans la continuité de notre plan d'actions et de nos orientations en matière de traitement des déchets, et avec une vraie bonne maîtrise des données à la fois techniques et financières. Nous progressons favorablement en matière d'impacts sur la collecte et le tri, même si nous avons des marges de progrès, et nous savons où. Comme vous l'avez vu dans le rapport, tous ces éléments présentés dans ce document sont établis en tenant compte d'une hypothèse du maintien de l'activité du four 3 sur la période 2018-2020, ce qui a son importance, bien évidemment. L'ensemble des éléments que va présenter François LOPEZ tout de suite nous conduisent à une perspective de quasi-stabilité de la redevance pour 2018, ce que nous pouvons souligner et ce qui est tout de même quasi exceptionnel en termes de trajectoire dans ce domaine important et sensible, et sur lequel nous devons sans cesse progresser.

**M. LOPEZ.-** Comme cela a été dit, ce budget est marqué par la stabilité par rapport au budget antérieur. En matière d'investissement, vous avez tous les éléments sur le matériel à renouveler de façon permanente d'une année sur l'autre, notamment du matériel roulant et informatique. Les recettes prévoient un emprunt qui sera mis en œuvre si nécessaire, mais il est vraisemblable que nous pourrions nous en passer. Je note aussi que le budget du service des Déchets est sans emprunt.

Le budget de fonctionnement intègre les 15 nouvelles communes qui ont rejoint la CAGB au 1<sup>er</sup> janvier 2017. Nous sommes là aussi dans la stabilité, la redevance moyenne pouvant baisser de 0,01 €, ce qui n'est pas significatif, mais ce qui est la démonstration d'un budget bien établi. Je crois qu'il y a lieu de féliciter tout le service qui a intégré et adhéré à la redevance incitative pour toute la mise en œuvre de cela au service des Bisontins.

**M. BAULIEU.-** Merci, François. S'il y a des observations ou des interventions sur ce rapport, je vous invite à demander la parole. Il n'y en a pas.

Sur les rapports d'orientations budgétaires, je suis toujours partagé. Nous avons un dispositif qui dit : « Sur proposition du Bureau, le Conseil de Communauté est invité à se prononcer sur les orientations budgétaires 2018 du budget annexe Déchets. » Il ne s'agit donc pas simplement de se prononcer sur le fait qu'il y a eu un débat sur les orientations budgétaires, mais également sur les orientations elles-mêmes. Je vois que l'on acquiesce. Le dispositif est donc bien rédigé. Je mets ce rapport aux voix. Y a-t-il des avis contraires ou des abstentions ? Je compte 2 abstentions. Ce rapport est adopté.

Rapport n°1.1.2 - Dotation de solidarité communautaire - Volets économique et CNle
--

**M. BAULIEU.-** Ce rapport est très classique sur son premier volet, et un peu innovant sur le deuxième. Sur le premier, vous l'avez parfaitement en tête. Nous avons statué en juin sur l'essentiel de la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC), sur son règlement annuel avec quelques ajustements, notamment concernant les regroupements de communes. Nous avons également statué sur la reconduction du volet économique et social, sur les gens du voyage et sur la première tranche acquise antérieurement du volet de dotation de solidarité économique. Il s'agit là, comme nous le faisons chaque année, d'y ajouter le volet de développement économique 2017 sur la base des déclarations de permis de construire ayant pris effet en 2016, à partir de l'enquête faite auprès des communes. Cela conduit à constater une majoration de 93 379 € portant le volet de solidarité économique à 1 495 277 €.

Cette année, après un débat relativement long, nous ajoutons un volet supplémentaire à notre DSC. Ce volet prend tout son sens dans un domaine qui n'était pas forcément prévisible, qui est celui des évolutions concernant les délivrances de la CNle (Carte Nationale d'Identité électronique), celles-ci étant désormais établies c'est à partir de quelques sites dotés de dispositifs de recueil. Cela veut dire que quelques communes de l'Agglomération supportent ce dispositif avec une aide de l'État qui, d'après les évaluations que nous avons pu faire, ne compense pas totalement cette charge particulière. Après que cette question ait été soulevée par les communes concernées – vous en avez la liste dans votre rapport –, nous avons recherché une solution volontariste à l'intérieur du Grand Besançon pour exprimer une sorte de mutualisation de ces charges supplémentaires entre l'ensemble des communes à travers le Grand Besançon.

C'est ainsi que nous avons bâti le dispositif que vous avez dans le rapport, avec une évaluation du coût à la carte produite et le coût net avec la déduction de la participation de l'État, et avec une approche visant particulièrement la diffusion des cartes d'identité aux non-résidents dans la commune, puisqu'il y a une forme d'intérêt du service à ses propos habitants. À partir de tous ces éléments, vous avez le dispositif tel qu'il a été envisagé et bâti pour aboutir à une DSC globale de 35 855 €, dont vous avez le détail en page 28 en fonction des différents chiffres des cartes diffusées, d'une part aux habitants et d'autre part aux non-habitants de la commune concernée. Voilà les volets supplémentaires que nous ajoutons à cette DSC.

Y a-t-il des observations ou des demandes d'intervention sur ce rapport ? S'il n'y en a pas, je le mets aux voix. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. Ce rapport est adopté à l'unanimité.

## Ressources humaines

Rapport n°1.2.2 - Actualisation de la liste des emplois permanents -  
Transfert des compétences eau et assainissement -  
Créations de poste auprès de la direction eau et assainissement

**M. BAULIEU.**- Il s'agit très clairement de rentrer dans la phase opérationnelle de la prise de compétence Eau et Assainissement, cette décision prise par le Conseil Communautaire en juin ayant été validée par les communes depuis quelques semaines. Nous avons ce rapport à ce Conseil Communautaire et nous aurons d'autres rapports visant l'ensemble du dispositif lors d'un prochain Conseil d'ici la fin de l'année. Il s'agit ici de nous donner les moyens à la fois de transférer les postes de la Ville vers le Grand Besançon, mais aussi de nous doter des moyens humains nécessaires pour répondre à l'ensemble des missions que nous prenons en charge avec cette prise de compétences. Vous avez d'ailleurs tout cela fort bien détaillé dans le rapport. Je sais qu'il y a déjà eu des questions. Certains demandaient s'il n'était pas étonnant que, passant d'une situation antérieure à la situation postérieure, nous ayons besoin d'ajouter des postes, 118 postes provenant du transfert de la Ville (précisément 116, plus 2 à pourvoir) et 29 postes étant à créer. J'ajoute que nous avons créé un poste pour lequel nous avons déjà recruté, en substitution à un syndicat dont un agent était parti. Voilà l'inventaire exhaustif.

Néanmoins, il s'agit bien de prendre en charge l'ensemble des missions assurées à la fois par les services de la Ville sur la Ville en tant que tel et l'ensemble des missions assurées par différents types d'agents, soit dans des syndicats, soit dans les communes, en fonction de l'organisation intéressant les territoires, qu'il s'agisse de l'eau potable ou de l'assainissement. Il s'agit donc également de prendre en charge un certain nombre de missions encore assurées ici ou là par des élus, même si c'est de moins en moins le cas. Je n'ai aucun reproche ni grief sur ce sujet, mais c'est simplement un constat que nous pouvons faire. Il faut dire qu'il y a aussi sans doute quelques mises à niveau à faire inmanquablement dans ces évolutions, comme c'est noté dans le rapport, et c'est une réalité. Je le dis aussi sans aucun esprit mesquin qui serait tout à fait malvenu.

Toutes ces dispositions conduisent ainsi à devoir nous doter de ces moyens humains tels que nous l'avions chiffré et envisagé dès le début du processus de réflexion sur le transfert, les chiffrages en termes de prospective étant ceux que nous avons établis depuis que nous sommes arrivés à cette phase de prévision budgétaire et de prévision de coûts. Il n'y a donc pas de nouveauté structurelle de ce point de vue, mais il y a bien évidemment la nécessité de nous doter de ces effectifs. Ayant fait à peu près le résumé du rapport, je donne la parole à qui souhaite la prendre sur ce sujet.

**M. CANAL.**- Merci, Monsieur le 1<sup>er</sup> Vice-Président. Serge RUTKOWSKI, dont j'ai le mandat, et moi-même nous abstiendrons sur ce rapport pour respecter le vote du Conseil Municipal qui s'est prononcé défavorablement à la validation du transfert. Vous vous souvenez qu'une problématique avait surgi lorsque nous avons voté ce transfert sur la tarification qui pourrait être appliquée aux usagers du service de l'eau des communes du SIAC (Syndicat Intercommunal Auxon-Châtillon) à la suite d'un investissement, dont le montant était passé de 5 à 9 M€. On nous avait dit qu'un ajustement tarifaire découlerait peut-être de cet investissement. Le Président du SIAC s'était évertué à démontrer aux services de la CAGB que l'on pourrait réaliser cet investissement sans modification tarifaire.

Malgré cela, les services de la CAGB ont souhaité faire un rapport supplémentaire avec une nouvelle étude. D'après les dernières informations que nous a données le Président du SIAC, il semblerait que nous aurions encore un coût supérieur par la solution proposée par cette nouvelle étude de la CAGB. Maintenant, nous n'y comprenons vraiment plus rien, nous ne savons pas où nous en sommes. Y aura-t-il un ajustement pour les communes du SIAC ? Nous aimerions bien avoir une réponse à cette question. Merci.

**M. BAULIEU.**- Merci pour cette position éminemment respectable. Je dirai deux mots sur ce que vous évoquez, et les collègues élus en charge du dossier pourront compléter autant que nécessaire. En matière d'approche tarifaire, puisque c'est la question posée, comme vous le savez et nous le savons tous, nous avons une approche en dehors des règles générales de reconduction, moins la majoration faite en matière d'attribution de compensation eaux pluviales (je parle des tarifs assainissement).

Le principe est une reconduction sur 2018 et ensuite, une convergence sur 10 ans, avec quelques cas particuliers pour des communes en situation de rattrapage, d'ajustement où, en toute transparence, des questions de participation majorée des usagers desdites communes sont convenues. D'ailleurs, nous le verrons dans les prochains rapports, tout cela se faisant jusqu'à maintenant en bonne intelligence et en accord avec les communes, tout simplement pour ne pas répercuter sur l'ensemble des usagers de l'Agglomération des particularités locales. Toutefois, quand je dis « ne pas transférer l'ensemble », c'est qu'en réalité, nous transférerons une partie, la démarche d'ajustement ne visant qu'à couvrir une partie du différentiel. C'est ce qui semblait être le plus équitable. Dans le cas exposé par Jacques, puisque nous nous trouvons avec une quasi-coïncidence entre un investissement important et le transfert, nous ne ferons pas de commentaire particulier sur cette coïncidence, mais il s'agit aussi de regarder les choses sous cet angle.

Je crois pouvoir dire, autant que j'en connaisse sur le dossier, en connaissant beaucoup moins que d'autres, que dans tous les cas de figure, quelle que soit la décision que nous pourrions prendre ensemble sur le plan d'ajustement, les usagers de ladite station seront bénéficiaires de l'effet de mutualisation par le transfert. Les chiffres sont parlants d'eux-mêmes et je pense qu'il faut aussi se le dire. Quand je dis cela, je ne montre personne du doigt, mais c'est la réalité de la mécanique que nous mettons en place. Il nous faut donc simplement les uns les autres être sinon justes, du moins à peu près équitables quand nous mesurons les choses et quand nous les apprécions. Il est donc important d'apprécier l'effet de mutualisation. Je voulais simplement souligner cela, en respectant totalement l'explication de vote de Jacques.

Y a-t-il d'autres demandes de parole ?

**M. HUOT.-** Je rappelle tout de même que les attendus de la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République), avec les transferts de compétences, ce que nous le voyons dans la presse et à travers l'ensemble de nos représentants au niveau national, nos élus, soit sénateurs, soit députés, allaient générer d'importantes économies d'échelles. Comme ce sont les attendus de la loi, nous pouvons penser qu'aux économies d'échelle seront associées des économies financières. Pour notre intercommunalité, ce sont 29 postes ouverts au recrutement. Cela veut dire qu'en plus de ces 29 postes, en attribution de compensation pour les eaux pluviales, c'est un montant de 1,7 M€. Quelle économie pouvons-nous envisager avec le transfert de l'eau et de l'assainissement quand se profilent de telles actions sur nos territoires ? À ce jour, dans le périmètre de la CAGB, l'activité eau, assainissement et eaux pluviales est assurée. Comment expliquer ces recrutements et ces transferts financiers ? Pour le transfert de compétences eaux pluviales, la proposition financière faite est sans commune mesure avec les coûts constatés sur notre terrain, ce que l'on dit, soit publiquement, soit en dehors de la réunion. Je le dis, parce que je le constate et je veux le dire.

À ce jour, pour les eaux pluviales, il n'y a pas d'estimation des charges transférées, mais simplement un dispositif où sont calculées les charges futures. En effet, le calcul est réalisé – et tout le monde le sait – à partir de la configuration du réseau, du nombre d'ouvrages installés, du nombre d'habitants et un ratio de coût en euros est appliqué sur chacun de ces éléments. C'est donc aujourd'hui un calcul très standardisé : pour une commune donnée, vous avez une longueur de réseau, un type de réseau, des équipements et nous payons tous la même chose. Par exemple, on m'a expliqué qu'à Mamirole où il y a 300 m de différence de niveau entre le haut et le bas de la commune, il fallait que je cure mes réseaux tous les ans. Je pense qu'avec 300 m d'écart, je ne dois pas avoir besoin de curer. Nous ne curons donc jamais, bien sûr. Cela veut dire qu'aujourd'hui, nous voyons bien que ce qui est proposé est sans rapport avec la réalité de nos charges actuelles.

Or quand on regarde ce que sont les charges transférées et qu'elles doivent correspondre à l'ensemble des charges relatives aux compétences transférées entre communes et EPCI (Établissements Publics de Coopération Intercommunale), on doit constater le coût réel des charges de fonctionnement dans les budgets communaux lors de l'exercice précédent le transfert de compétences. Aujourd'hui, ce que l'on nous propose est très éloigné de ce principe même des charges transférées. Si nous additionnons, ce sont tout de même 1,7 M€ de compensation que notre intercommunalité prélèvera dans les communes pour toutes les années. De plus, si nous additionnons les équivalents financiers des emplois, cela veut dire qu'aujourd'hui, nous votons environ 3 M€ engagés. Il est vrai que pour un transfert de compétences qui devait amener des économies d'échelle, je suis très interrogatif. Ma commune ayant voté contre le transfert de l'eau et de l'assainissement, je m'abstiendrai pour ce rapport.

**M. BAULIEU.-** Je compléterai ma réponse, mais Marcel souhaitait intervenir.

**M. FELT.-** Je ne vais pas redire ce qu'a dit mon collègue de Mamirolle. Je m'associe à ses propos dans la mesure où notre commune a voté contre également. Je m'interroge vraiment très fortement sur ces créations de poste, parce qu'après les péripéties du PLU (Plan Local d'Urbanisme), il y a celles de l'eau et de l'assainissement. Comme tu l'as dit toi-même, Gaby, notamment à la conférence des Maires, que se passera-t-il avec la communauté urbaine, indépendamment de la décision qui sera prise ? Je crois qu'au travers des propos, nous avons compris qu'il y aurait encore une foultitude de créations de postes. Je partage donc les propos de mon collègue sur l'aspect interrogatif. J'avais une autre question qui relève plutôt de ma curiosité, mais cela m'a peut-être échappé. N'y a-t-il pas eu une restitution quantitative des communes qui se seraient prononcées pour ou contre le transfert de la compétence ? Je ne l'ai pas vue circuler.

**M. BAULIEU.-** Parles-tu du nombre de communes ? Je ne l'ai plus exactement en tête.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Je l'avais donné en Bureau, mais je crois qu'il n'était pas totalement définitif.

**M. BAULIEU.-** Je donnerai la parole à Jacques GROSPELLIN, mais sur des aspects d'intervention, notamment de Daniel, tu as tenu à revenir assez longuement sur les aspects d'attribution de compensation des eaux pluviales. Nous écoutons tout ce qui est dit avec intérêt, mais je dois rappeler que ce n'est plus la question à l'ordre du jour. Ce n'est pas inintéressant de le rappeler, mais nous ne sommes plus sur cette question. Si nous n'avons pas fait du sur-mesure communal, nous savons combien quelquefois les choses sont difficiles à prendre rigoureusement en compte pour que ceux qui ont fait le plus ne paient pas à perpétuité leur avance sur la base des pratiques standards à faire en matière d'évaluation. Je vous rappelle que les eaux pluviales ont été rattachées à l'assainissement par décision du Conseil d'État dans l'été 2016. Jusque-là, c'était une question de voirie. Nous avons donc dû y travailler rapidement.

Nous avons dû travailler à partir d'un cas d'espèce qui semblait à la fois bien conduit et représentatif. Certes, dans la partie basse de l'Agglomération, il s'agissait du secteur du SIAC, avec peut-être moins de déclivité, puisque c'est un élément évoqué par Daniel. Néanmoins, cela nous a semblé être un indicateur assez pertinent. Au final, le budget de l'Agglomération est intervenu pour alléger le dispositif, et quand je dis cela, je parle de tous les contribuables de l'Agglomération qui porteront ce volet. De plus, en matière de marges possibles dans le dispositif, nous les avons considérablement rognées avec le fait que sur les tarifications de redevance, dès 2018, nous appliquons un abattement correspondant à ce transfert de charges. Je sais que les publics ne sont pas tout à fait les mêmes entre les usagers qui ont la redevance et les contribuables auprès desquels est récupéré l'équivalent. Nous n'arrivons pas à faire la dentelle suffisamment précise, mais nous ne sommes tout de même pas très loin du compte. Il ne faut donc rien oublier de ces différents éléments qui ont considérablement atténué les éventuels problèmes que cela pouvait mettre en évidence dans le budget des communes.

Je fais cette longue réponse sur la question du transfert de charges, qui n'est plus directement d'actualité, mais je souhaitais ajouter cela.

**M. HUOT.-** Cela représente tout de même 3 M€. Après, il semble bien que réglementairement, dans l'évaluation des charges, nous ne soyons pas autorisés à le faire sur les équipements. Cela veut dire que la méthode proposée pose une interrogation nécessitant certainement d'être regardée. Je pense que nous ne sommes pas autorisés à le faire. La méthode retenue pour les eaux pluviales n'est pas autorisée, me semble-t-il.

**M. BAULIEU.-** C'est une interrogation que tu nous livres ce soir.

**M. HUOT.-** J'ai essayé de la documenter. Je ne suis pas un grand bavard, mais quand j'amène des arguments, j'essaie d'être sûr qu'ils soient étayés par des éléments très concrets.

**M. BAULIEU.-** Y a-t-il d'autres demandes de parole ?

**M. GROSPELLIN.-** Merci, Monsieur BAULIEU. Je pense que tout a été dit. Certains maires votent contre, parce que leur Conseil Municipal a délibéré en ce sens. Ils respectent leur Conseil Municipal, ce qui est normal. D'autres s'interrogent. Pour ma part, je m'interroge. C'était très bien géré actuellement. C'était vertueux, économique. Le service rendu à l'habitant était intéressant et là, nous nous rendons compte qu'il y a 29 créations de postes. Nous pouvons donc nous interroger et il y a beaucoup d'interrogations par rapport à cela. C'est pour cela que nous serons amenés à voter contre cette actualisation.

Nous n'allons pas refaire le débat sur cette loi, mais ce sont les incidences de la loi NOTRe. Au Sénat, les Sénateurs représentant l'ensemble des élus ont fait une PPL (Première Proposition de Loi) le 12 janvier, dont l'objet était de maintenir les compétences eau et assainissement dans les compétences optionnelles des communautés de communes ou des agglos. Je pense qu'il était plus judicieux de le faire. C'est important et c'est la vraie question que nous devons nous poser : petit à petit, les Maires se sentent délestés d'un ensemble de compétences. Je crois qu'il est important que les uns et les autres réagissent par rapport à cela et que nous osions nous dire les choses. La commune est vraiment la cellule de base de la démarche locale au regard de ces compétences. Il est important qu'elle reste compétente et d'ailleurs, elle reste compétente dans la distribution de l'eau potable. Néanmoins, elle reste la meilleure cellule pour réaliser un ensemble de fonctions et de compétences.

Nous voudrions revenir sur la réforme de ces compétences au niveau du bloc communal. Les choses ne sont pas irrémédiables, elles peuvent changer. Le président de la République fait preuve d'ouverture sur beaucoup de choses et François BAROIN agit aussi en ce sens. Il est important aussi que nous, à notre niveau, au niveau local, nous réfléchissions par rapport à cela et que nous prenions le temps de la réflexion pour cela, les 29 postes étant une véritable interrogation qui aura un impact financier par la suite. Je ne vous donne pas rendez-vous dans 1, 2 ou 3 ans, mais je ne sais pas si c'est un grand tort d'avoir raison trop tôt.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Encore faut-il que vous ayez raison !

**M. GROSPELLIN.-** Tout à fait, et on peut avoir des doutes par rapport à cela. En tout cas, il est important que chacun puisse s'exprimer par rapport à cela. C'est pourquoi l'ensemble des élus bisontins de l'opposition de Besançon votera contre vis-à-vis de ces interrogations de ces créations de 29 postes et de ces réformes de compétences du bloc communal que nous avons tous en ligne de mire, dans nos souhaits les plus profonds. Merci.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Je ne vous cache pas que je suis un peu surpris. Il y a eu beaucoup de travail de concertation et d'écoute. Tout cela a commencé il y a au moins 3 ans, lorsqu'un audit a été demandé par le Conseil Général pour savoir comment et s'il devait continuer à financer ces travaux. À cette époque, il y avait une demande assez massive des communes, surtout d'un certain nombre de petites communes en termes de nombre d'habitants. Elles disaient qu'elles avaient des difficultés pour se mettre aux normes. Il m'a semblé que c'était un acte fort de générosité. Vous avez cette opération avec une part de solidarité importante qui permettra à des communes, souvent petites, qui n'avaient pas pu le faire auparavant, de se mettre aux normes. S'il n'y avait pas cela, comment feraient-elles ? Il y a une part de solidarité même de la part de la Ville de Besançon, ce qui est bien normal et nous en sommes fiers.

Aujourd'hui, il y a une grande discussion concernant les problèmes soulevés par Daniel et par Marcel. Il y a eu de nombreuses discussions. Des avancées ont même été faites. Nous avons pris en compte ce que vous avez dit, nous avons discuté pendant des semaines, voire des mois pour prendre cela en compte. Certains d'entre vous m'ont dit être d'accord avec moi pour se mettre aux normes, pour continuer à avancer. J'appelle tout de même à la raison. Certaines communes parmi les plus importantes sont déjà aux normes, parce qu'elles avaient peut-être plus de moyens que les autres, et parce que les normes deviendront de plus en plus exigeantes. Il faut savoir que lorsque l'on est groupé, il y a des effets d'échelle et l'on pourra mieux répondre à ces exigences. Je ne sais pas si les 29 postes seront fournis tout de suite, certainement pas, et Christophe LIME nous le dira, mais tout cela peut toujours s'ajuster.

Il me semble que c'est un geste fort de solidarité de notre Agglomération du Grand Besançon en direction de toutes les communes, de celles qui sont aux normes, comme de celles qui ne le sont pas. Quand je plaide pour cela, ce n'est pas pour la commune que je représente ici, puisque vous savez très bien qu'elle est aux normes et qu'elle soutient depuis des années les communes présentes ce soir. Certes, des ajustements peuvent toujours être revus. J'en parlais l'autre jour avec le bureau d'études qui travaille sur notre possibilité éventuelle de passer en Communauté Urbaine. Il me disait : « je ne connais pas en France d'agglomération qui ait fait autant d'études et de simulations, et qui ait pris autant de précautions pour aller le plus près possible ». Pourtant, ce n'est jamais assez.

Demain si les règles devenaient beaucoup plus importantes, certaines communes ne pourraient plus construire, ce qui est déjà le cas aujourd'hui, à cause de leurs stations qui ne sont pas aux normes. Pourront-elles le faire ? Auront-elles les moyens financiers de mettre des millions d'euros pour le faire ? Peut-être pas. C'est pour cela que devant vous, j'avoue un peu mon étonnement par rapport à cela, et je voulais vous le dire. Ceci étant dit, chacun fait comme il l'entend, toutes les idées sont respectables et je les respecte.

**M. LIME.-** Ma première réponse est pour le Sénateur. Vous savez que la PPL a été refusée. Oui, il y a eu un certain nombre de demandes, tout particulièrement pour les communautés de communes, de remettre en cause le transfert obligatoire. J'étais à Paris aujourd'hui, et selon les informations que nous détenons, il risque d'y avoir un assouplissement sur la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Préventions des Inondations). Je trouve que nous ne parlons pas beaucoup de cette compétence GEMAPI qui sera en application au 1<sup>er</sup> janvier 2018, dont nous ne connaissons toujours pas les conséquences financières, et sur laquelle on nous suspecte beaucoup par rapport à ce que nous annonçons dans les 10 ans à venir. Il y aura de l'assouplissement sur la compétence GEMAPI, mais pas sur la loi NOTRe et le transfert obligatoire sur l'eau et l'assainissement.

Deuxièmement, par rapport au SIAC, cette histoire date d'un certain nombre d'années. J'ai demandé à la DDT (Direction Départementale des Territoires) de me refaire un historique sur ce secteur, et la première mise en demeure date de 2010. En 2010, une station a été reconnue être en difficulté et à partir de là, il y a eu une mise en demeure de la part de l'État. Ensuite, il y a eu des dispositifs, le SIAC est intervenu et il a pris certaines décisions. Libre à lui de les avoir prises et d'avoir engagé des études pour arriver à un certain nombre de solutions. La première des dispositions arrivées en 2016 concernait un diagnostic prévoyant un investissement de 5,3 M€ pour résoudre le problème de cette station, mais d'une façon plus large, sur l'ensemble du secteur, ce qui n'était pas inintéressant.

Au fur et à mesure des études, nous sommes passés à 7 M€ et en juin, puisque j'avais attiré l'attention en Bureau et ici, l'estimation était de 9 M€. Nous avons donc attiré l'attention, et en lien avec le SIAC, nous nous sommes mis d'accord sur 2 points, notamment sur le fait de dire que si la décision devait être validée avant la fin de l'année, ce serait une décision commune entre le Conseil Syndical du SIAC et l'Agglomération. Bien entendu, jusqu'à la fin de l'année, le Conseil Syndical du SIAC a la compétence et devra prendre les décisions, et ce sera à nous de les assumer en termes financiers.

À partir de là, nous avons mandaté une étude complémentaire pour savoir si dans le temps, il pouvait y avoir d'autres solutions. Il y en a une qui nous permettrait de diminuer le coût dans un premier temps, d'une façon conséquente, puisque nous pourrions repasser à 5 M€, mais elle couperait en deux l'opération complète et au bout de quelques années, nous pourrions nous retrouver avec une opération qui, au final, coûterait plus de 1 M€. La discussion que nous pourrions avoir concernerait un éventuel lissage de l'ensemble des investissements dans le temps en se disant que c'est la possibilité financière, mais elle pourrait avoir un coût supplémentaire sur un certain nombre de points.

Ces deux options sont toujours sur la table. Aujourd'hui, l'appel d'offres a été ouvert. Je ne donne pas le chiffre, mais il est un peu inférieur à 9 M€. Le SIAC l'a transmis au Conseil Départemental et à l'Agence de l'Eau, et la semaine prochaine, en lien avec le SIAC, nous aurons une réunion commune pour exposer l'ensemble des éléments pour analyser la première offre, la deuxième alternative, la conséquence, y compris financière, qu'il peut y avoir. Nous avons demandé aux services d'étudier si le Syndicat Intercommunal d'Auxon-Châtillon était en capacité de pouvoir assumer ce terme financier, comme toutes les autres collectivités. Nous l'avons fait sur toutes les collectivités, ce que nous avons fait sur le SIAC, sauf que cela s'accélère avec un budget de pratiquement 9 M€.

L'autre difficulté du SIAC est qu'ils ont fait de gros investissements depuis 2 ans, ce qui était une bonne chose, puisqu'il avait des aides et des disponibilités financières, sauf que cela crée de l'amortissement qu'il faudra payer à partir de l'année prochaine. L'étude est donc réalisée entre le SIAC et la CAGB pour déterminer la différence qu'il pourrait y avoir et les éventuelles conséquences sur l'aspect du tarif si le SIAC devenait une collectivité en ajustement. Nous traitons donc le SIAC comme n'importe quelle collectivité, comme nous l'avons fait depuis le début, en totale transparence.

Je dis aussi que sur les eaux pluviales, les communes du SIAC auront une baisse de 50 % à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, sur ce qu'elles payaient au titre des eaux pluviales. Cette baisse sera immédiate, et cela veut dire qu'entre ce que dit Daniel HUOT et ce qui se faisait au niveau du SIAC, nous voyons bien cela. Une commune m'a dit : « on a voté contre au SIAC, parce que l'on considère que l'on ne met pas suffisamment d'argent pour les eaux pluviales, parce que vous n'aurez pas suffisamment d'argent demain pour assumer la compétence au niveau du SIAC ». Voilà où nous en sommes au niveau du SIAC. Cette réponse s'est, certes accélérée, mais ce n'est pas de notre responsabilité, et il nous semble important de pouvoir déterminer un certain nombre de points.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Il est normal que nous regardions. Quand nous avons un budget qui passe de 5 M€ à 10 M€, c'est de la bonne gestion que de regarder.

**M. LIME.-** Un rendez-vous avec le Conseil Départemental sera fixé avant la fin de l'année pour éviter des changements de règle à partir du 1<sup>er</sup> janvier, et il ne faudrait pas non plus passer à côté d'un certain nombre d'aides, puisque là, que ce soit le SIAC ou la CAGB, nous serions pénalisés. Là aussi, un rendez-vous est déjà pris avec le Conseil Départemental et nous aurons tous les éléments définitifs d'ici début décembre, ce qui nous permettra, au titre de la séance de la CAGB que nous tiendrons le 18 décembre, d'avoir tous les éléments avec l'ensemble des participations, qui pourront être donnés.

Un autre point concerne les coûts. Je tiens à rappeler, l'élément étant confirmé, que pour que 80 ou 90 % des communes, il y aura une baisse du prix de l'eau et de l'assainissement dans les 10 prochaines années. Me dire que c'est une mauvaise gestion lorsque l'on baisse les tarifs, je suis tout de même surpris par un certain nombre de points. Bien entendu, Pierre a raison. Une partie a été prise sur les AC (Attributions de Compensation) avec un certain nombre de choses, mais même avec cela, nous pourrions reprendre l'ensemble des éléments, y compris sur votre secteur, sur l'eau et l'assainissement. Même en ayant pris l'AC, vous aurez une diminution du prix si vous êtes à la CAGB sur l'eau et l'assainissement. Nous sommes bien d'accord et je peux vous donner les chiffres, puisque nous les avons. C'est essentiellement la Ville de Besançon qui portera la convergence tarifaire, les sommes de la convergence tarifaire étant portées à environ 90 % par les habitants de Besançon. Nous donnerons les chiffres, car cela fait un moment que l'on nous tourne autour. C'est normal, puisque cela, pouvoir travailler et être dans l'état d'esprit qui a pu prévaloir et dont les éléments ont été donnés, faisant partie de la convergence sur un certain nombre de points.

À partir de là, nous avons un certain nombre d'éléments. Le tarif de 3,30 € donné aujourd'hui dans la perspective sur 10 ans est un exercice important. Dans 10 ans, hors inflation, ce tarif de 3,30 € sera exceptionnel pour une agglomération. Lundi soir, j'étais à la Communauté d'Agglomération de Montbéliard : ils sont à 3,50 € sans avoir fait d'extension. La Communauté Urbaine de Dijon est à 4,20 € avant d'avoir fait ses extensions. Le tarif de 3,30 € dans 10 ans est un objectif sérieux, mais ambitieux. À partir de là, lorsque l'on nous dit que la création des postes sera un des éléments qui modifiera structurellement nos comptes au niveau des moyens de fonctionnement, la part du personnel à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, par rapport à la Ville de Besançon, passera de 41 % à 35 % : chaque fois que l'on rentrait 1 € à l'intérieur du budget annexe Eau et Assainissement, 41 % sortaient pour la masse salariale. Il n'en sortira donc plus que 35 %.

Quand on me dit que nous ne sommes pas en recherche d'une optimisation sur certains points, je m'insurge en faux, parce que sur les moyens de fonctionnement, oui, nous faisons des efforts, et nous en avons toujours fait. Je rappelle que le prix de l'eau de la Ville de Besançon n'est pas arrivé par hasard. Nous sommes la ville la moins chère des villes de plus de 100 000 habitants. Heureusement que nous avons fait attention au budget de fonctionnement, comme au budget d'investissement, depuis des dizaines d'années, y compris bien avant que je sois là. Ce n'est pas lié à un individu, mais à une politique depuis des années, d'être extrêmement attentif sur certains points.

J'irai même encore plus loin : nous sommes déjà en train de prévoir certaines baisses. Pour ceux qui étaient en Commission géographique, l'Agence de l'Eau nous annoncera lundi la diminution par 2 des primes d'épuration. Pour la Ville de Besançon, si cela se met en œuvre, ce sera 500 000 € que nous toucherons en moins, et toutes les collectivités seront confrontées à cela de la même façon. Nous sommes déjà en train de travailler sur le fait de mettre de la métallisation, de l'injection de gaz dans le réseau de GRDF, ce qui nous permettra sûrement de compenser ces baisses de 500 000 €. Or cela fait 2 ans que nous y travaillons, car cela fait 2 ou 3 ans que l'Agence de l'Eau avait déjà attiré l'attention et que nous étions déjà en perspective sur le fait d'avoir un alourdissement, ce qui ne veut pas dire que nous nous laisserons faire par l'Agence de l'Eau.

Je suis intervenu lundi en disant que ce qui était en train de se passer était scandaleux, que nous nous battons pour garder notre 1 M€, et nous nous battons aussi immédiatement si nous avons une baisse de 500 000 € et qu'elle touchera toutes les stations. Il existe un syndicat qui a perdu l'année dernière, ou l'année d'avant, la moitié de sa prime à épuration pour des raisons liées à son réseau et à tout ce que cela peut comporter.

Aujourd'hui, je pense que nous sommes sur une perspective, y compris avec la création de ce type de poste, de tensions à l'intérieur du personnel, parce qu'il s'agit de récupérer 70 communes à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018 en investissement et 48 communes en fonctionnement immédiat. Certes, certains élus le faisaient bénévolement depuis un certain temps, et nous vous avons donné les chiffres. Nous ne vous avons pas caché les chiffres du bénévolat. Ils sont indiqués, sauf qu'à partir de là, quelqu'un continuera-t-il à faire du bénévolat à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018 s'il n'a plus la compétence ? Qui les dépannera au milieu de la nuit ? Qui fera les recherches de fuite ? Aujourd'hui, c'est réalisé bénévolement, mais demain, je ne demanderai pas au personnel de la CAGB de faire du bénévolat pour entretenir l'ensemble de nos réseaux. Même avec cela, nous réussirons à contenir l'ensemble des augmentations sur certains points.

Je répète, parce que je pense que c'est important et que nous ne l'avons pas suffisamment dit, que ce tarif de 3,30 € est exceptionnel. Sur l'ensemble de l'Agence Rhône Méditerranée Corse, le prix moyen de l'eau et de l'assainissement s'élève à 3,80 €. Nous sommes en train de découvrir un certain nombre d'éléments, de stations considérées comme étant de bonne qualité, mais avec un diagnostic supplémentaire, et nous nous apercevons qu'il faut ajouter 500 000 €. Cela signifie que là aussi, nous découvrirons certains éléments dans les années à venir. Nous avons tout de suite provisionné de l'argent au titre de l'investissement, car nous savons que nous découvrirons certaines choses dans un an ou plus.

De plus, la contrainte de la police de l'eau ne sera pas la même sur la CAGB que sur une petite collectivité. Nous n'aurons pas le choix. Il y avait une certaine tolérance et Châtillon-le-Duc a été bien embêtée, car elle a eu son PLU bloqué, de même que La Vèze. Cela veut dire qu'à partir de l'année prochaine ou dans les 2 prochaines années, sur l'intégralité de la CAGB, il n'y aura plus d'interdit d'extension de PLU. Voilà le résultat que nous mettrons en œuvre et nous sommes en train de travailler sur certains éléments. Je pense que c'est un challenge important à l'intérieur de l'ensemble de nos services.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Une eau à 3,30 € dans 10 ans, certainement une des moins chères de France, l'ensemble de nos stations aux normes, aucune difficulté pour les communes qui ne verront plus leur PLU bloquer, tout le monde étant aux normes, et tout cela sans augmentation des prix, mais plutôt en les baissant, 90 % voyant leur prix de l'eau baisser, avec des normes de plus en plus contraignantes, une qualité d'eau et de service irréprochable, tous ces éléments sont intéressants pour les communes. Je pense honnêtement que tout cela est bien géré. De plus, ces créations de postes sont budgétées. Là, nous parlons des dépenses, mais nous avons également budgété les recettes. Quand nous parlons d'un objectif à 10 ans de 3,30 € hors inflation, ces postes sont intégrés et ne seront pas ramenés en plus. Pour certaines communes, et ce, de toute bonne foi, nous nous rendons compte qu'il faudra aller beaucoup plus loin. Si la CAGB ne prend pas cela en compte, comment feront les communes pour prendre en compte ces difficultés financières ?

Je ne veux pas revenir là-dessus, mais lorsque nous avons mis en place l'ADS (Administration du Droit des Sols), nous avons rencontré un certain nombre de critiques que nous pouvions comprendre. Aujourd'hui, les Maires critiquant la qualité des services rendus sont-ils nombreux ? Pas vraiment. Nous ressentons plutôt un sentiment de satisfaction sauf pour celles et ceux qui continuent à le faire eux-mêmes, parce qu'ils ont la capacité technique pour le faire, ce que nous comprenons bien, et ce qui ne pose aucun souci. Je crois que par rapport à cela, nous avons la chance d'être dans une communauté d'agglomération bien gérée. Je ne reçois pas beaucoup de lettres de contestation concernant le coût des services concernant le droit des sols. Voilà ce que je voulais vous dire par rapport à cela.

Y a-t-il d'autres demandes de parole ?

**M. GONON.-** Merci, Président. Je voudrais vous réexpliquer notre position qu'a indiquée Jacques GROSPERRIN. Bien entendu, ce n'est pas contre le principe même du transfert de compétences que nous voulons voter négativement ce soir. C'est simplement déjà sur un problème de calendrier et de méthode. En 2017, il y a eu le transfert de la compétence du sol. Le 1<sup>er</sup> janvier 2018, le transfert de la compétence GEMAPI sera obligatoire, et Dieu sait si c'est un dossier sensible et compliqué. Rajouter au 1<sup>er</sup> janvier 2018 le transfert de la compétence Eau et Assainissement nous fait peur. Nous voyons bien dans les discussions que nous avons que cette rapidité avec laquelle on opère actuellement des transferts est plus, en fin d'année, du ressort de la précipitation que de la préparation d'un travail indispensable sur un sujet aussi compliqué, aussi difficile, avec tant de conséquences pour l'avenir.

Nous étions en Commission des Finances le 9 novembre dernier. Gabriel BAULIEU se souvient du débat que nous avons eu. Ce débat a abouti tout de même à une non-décision sur certains points qui nous étaient soumis, certains rapports nous ayant été remis en séance et d'autres non. J'ai trouvé qu'il était alors difficile de nous prononcer sans avoir eu le temps d'ingérer cette énorme pile de dossiers, et là, le fait est que nous trouvons qu'il y a précipitation en la matière.

Deuxièmement, sur le SIAC, j'ai ici copie de la lettre du président Gérard MALLET daté du 16 novembre (aujourd'hui). Il nous sollicite en tant que Département pour savoir s'il peut engager les travaux avant même que le Département ne se soit prononcé sur les subventions. C'est presque du travail au forceps que nous sommes en train de faire. Quand je parle de précipitation, j'en ai un exemple précis. Je peux vous montrer cette lettre adressée au Président du Département, qui comporte des chiffres précis et des engagements de notre part.

**M. LE PRÉSIDENT.-** N'est-ce pas ce que Christophe LIME vient de dire ?

**M. GONON.-** Je n'explique pas la position de Christophe LIME, mais la nôtre. Sur les 29 postes, c'est la solidarité, OK. Nous comprenons bien qu'il faille une solidarité entre les communes, mais le coût à payer est relativement élevé, et surtout, nous le découvrons seulement maintenant.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Ce n'est pas vrai !

**M. GONON.-** Nous nous déciderons la semaine prochaine sur l'ensemble, la Commission ayant été reportée. Je dis simplement qu'au travers de toutes ces observations que nous pouvons faire aujourd'hui, nous sommes dans la précipitation. Il ne fallait pas prendre le dossier au 1<sup>er</sup> janvier et nous vous l'avions dit à l'époque. Il y en avait trop en même temps, c'était trop lourd, trop compliqué sur des sujets aussi sensibles.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Monsieur GONON, s'il y a bien un dossier dont nous parlons depuis longtemps, c'est bien celui-là. Pierre CONTOZ avait demandé un audit en Bureau en 2014 ou 2015. Cela fait donc 3 ans que nous en parlons. À un moment donné, dans la vie, il faut décider. Cela fait 3 ans que nous faisons des simulations, que nous faisons des avancées par rapport à certaines demandes de droite, de gauche et du centre. Ces demandes ont été prises en compte. J'avais cru comprendre en réunion de Bureau que le vote avait été quasiment unanime par rapport à cela, à part quelques abstentions que je comprends totalement. Nous avons bien avancé, écouté. Nous avons le sentiment qu'il y a toujours quelque chose de nouveau à rajouter et qu'il faudrait toujours attendre.

En conclusion, je pense que le dispositif mis en place va retirer de sacrées épines des pieds d'un certain nombre de communes qui étaient en difficulté. Les communes les plus petites en matière d'habitants seront spécialement favorisées. Si certaines communes seront lésées, ce seront plutôt les plus grosses, celles qui seront déjà aux normes. Nous sommes fiers de le faire, parce que nous sommes dans un ensemble qui s'appelle une communauté d'agglomération. Nous devons donc travailler ensemble, et nous devons être solidaires sur tous les sujets. Il n'y a pas des coups où nous gagnons et où nous sommes d'accord et des coups où nous perdons et où nous votons contre. Nous devons être solidaires sur un projet de territoire, d'agglomération, et là, certains Maires que je vois ici m'ont dit « surtout, ne lâchez pas là-dessus, parce que nous comptons là-dessus, sans quoi nous serons dans la m... »

Je suis heureux quand on me dit que dans 2 ans, à Châtilon-le-Duc ou à La Vèze, on va pouvoir reconstruire et débloquer le PLU. Je suis heureux, parce que nous aurons joué notre rôle de venir aux côtés des communes en difficulté. Je ne sais pas si nous pouvons ajouter quelque chose sur le sujet, tout ayant été déjà dit. Je mets donc ce rapport au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je compte 18 abstentions et 7 oppositions. Ce rapport est adopté.

Je crois que l'on m'a envoyé les chiffres demandés par Marcel FELT. J'espère que les communes qui votent contre accepteront que nous fassions des travaux sur leurs usines, que nous débloquions leur PLU, que nous allions les aider. Je dis cela par rapport à certains votes. Ceci dit, c'est confortable de voter contre et d'utiliser par la suite ! On me dit qu'un point a été fait avec la Préfecture début novembre. Sur 70 communes, 50 ont délibéré favorablement (71 %), 15 ont délibéré défavorablement, et 5 ne se sont pas prononcées ou se sont prononcées hors délai. Voilà les chiffres. Je vous remercie. Je crois que ce débat était intéressant et nécessaire. Nous continuerons ainsi, mais nous avons beaucoup travaillé et concerté sur le sujet.

Rapport n°1.2.3 - Actualisation de la liste des emplois permanents -  
Création d'un poste d'agent technique polyvalent auprès de la Direction de l'Action Culturelle

**M. BAULIEU.-** Y a-t-il des interventions sur ce rapport ? S'il n'y en a pas, nous pouvons le mettre aux voix.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. Ce rapport est adopté.

Rapport n°1.2.4 - Actualisation de la liste des emplois permanents -  
Création d'un poste d'agent d'exploitation auprès de la Direction des Transports

**M. LE PRÉSIDENT.-** Y a-t-il des remarques, des oppositions ou des abstentions ? Je compte 2 abstentions. Ce rapport est adopté.

Rapport n°1.2.1 - Comité des Œuvres Sociales -  
Attribution de la subvention complémentaire de fonctionnement annuelle pour l'année 2017

**M. LE PRÉSIDENT.-** Mesdames ANDRIANTAVY, DARD, MICHEL et SEBBAH et Messieurs BAULIEU, BIZE et A. POULIN, conseillers intéressés, ne participent aux débats et ne prennent pas part au vote. Sur proposition du Bureau, le Conseil de Communauté est invité à autoriser le versement au COS (Comité des Œuvres Sociales) d'une subvention complémentaire de fonctionnement d'un montant de 192 000 € pour l'année 2017.

Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. Ce rapport est adopté à l'unanimité.

**Rapport n°3.1 - Mise en place d'un dépôt de garantie sur les parcs d'activités**

**M. GAVIGNET.-** Une expérience avait été menée par le SMAIBO (Syndicat Mixte de l'Aire Industrielle de Besançon-Ouest). Il s'agit d'une retenue de garantie prélevée lors de la transaction foncière auprès des futures entreprises qui s'implantent sur nos zones pour arriver à ce qu'elles respectent scrupuleusement les engagements pris au travers du permis de construire. Quand je dis « respecter scrupuleusement », il y a la notion d'urbanisme, de bâtiment et il y a aussi les aménagements et les abords. Chacun sait que dans nos communes, notre souci est que parfois, le bâtiment est fait rapidement, mais derrière, lorsque les abords restent plus ou moins délaissés pendant plusieurs années, cela pourrit la qualité des activités.

Nous avons mis cela en place sur le SMAIBO. Le principe est de prélever ces 4 €/m<sup>2</sup> à la transaction, lorsque l'on vend le terrain. Dès l'instant où ces 4 € mettent le prospect en difficulté, il peut avoir recours à une société de cautionnement, ce qui atténue les incidences financières. Dès que les travaux sont achevés, la CAGB s'engage dans les 3 mois à restituer cette somme. L'avantage est, bien entendu, d'une part, le fait de respecter les engagements et d'autre part, de les respecter rapidement. Au lieu d'avoir un permis de construire et des aménagements qui peuvent durer plusieurs années, c'est fait rapidement dans le souci de pouvoir récupérer ce cautionnement.

Il vous est proposé que cette expérimentation du SMAIBO qui a porté ses fruits, soit généralisée sur l'ensemble des zones de la CAGB.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Merci. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je compte 2 abstentions. Ce rapport est adopté.

**Rapport n°3.2 - Parc d'activités de l'Échange - Vente de parcelle**

**M. LE PRÉSIDENT.-** Ce rapport concerne une vente de parcelle à la société OBLIGER, métallier de talent et de renom. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. Ce rapport est adopté.

**Rapport n°3.3 - ZAC Nouvelle Ère - Modifications du dossier de réalisation**

**M. LE PRÉSIDENT.-** Avez-vous des questions à poser à Marcel FELT ?

**Mme. VIGNOT.-** Si j'ai bien compris ce dossier, nous passons d'un parking silo à un parking aérien et nous décidons d'abandonner l'idée d'une densification au niveau des stationnements. Je rappelle qu'aujourd'hui, nous sommes sur un secteur de zone humide qui représente un enjeu important. Nous continuons à penser finalement le développement urbain à travers des besoins routiers, de voitures, et là, on ne semble pas vouloir contenir la présence de la voiture sur ces secteurs. J'aimerais bien comprendre pourquoi nous passons à cette solution qui s'étend sur des surfaces plus importantes au regard d'une diminution de la densité du tertiaire. Je ne comprends pas bien le choix fait ici.

**M. FELT.-** Si nous regardons l'ensemble des modifications apportées dans la délibération du 21 septembre 2017, nous avons décidé de faire évoluer le dossier sur un certain nombre de points. Pourquoi faire évoluer le dossier ? Parce que sur le plan économique, il fallait trouver un placement plus adéquat pour correspondre au marché. Au niveau de la Clairière Gare et au niveau de la Clairière Entrée, nous avons pris un certain nombre de postulats, le premier étant la baisse de la densité tertiaire et une hausse du ratio de stationnement. La conséquence économique est que nous sommes passés d'une surface de plancher de 27 000 m<sup>2</sup> à 21 000 m<sup>2</sup>. Ensuite, pour continuer à optimiser le dossier, le parking silo de 500 places a été abandonné au profit d'un parking aérien mutualisé. Là aussi, c'était une approche pragmatique.

Ensuite, avec tout cela, il a fallu adapter un ajustement de la grille des prix, car là aussi, nous avons essayé de nous rapprocher des prix du marché. Voilà pour le premier postulat au niveau de la gare. Au niveau de la Clairière, là aussi, nous avons essayé d'optimiser ce qui était disponible avec la suppression des parkings aériens mutualisés, la suppression de la voie de bouclage vers la rue des Essarts et une réaffectation des lots du tertiaire en industrie très légère correspondant aux besoins actuels. Tout cela a fait que ce n'est pas uniquement le parking silo qui était visé, mais un recadrage de l'ensemble de l'opération pour la faire évoluer sur un plan économique.

**Mme. VIGNOT.-** Oui, mais si j'entends bien, aujourd'hui, sur le Grand Besançon, nous sommes en train de transformer une ère dont nous avons dit qu'elle avait un caractère écologique, puisqu'elle était sur un concept de clairière, en quelque chose d'extrêmement classique, sous couvert du modèle économique. Aujourd'hui, les enjeux sont fondamentaux. Nous entamons des zones humides que nous perdons de façon importante sur nos territoires. Nous avons des études démontrant que tous les jours, nous perdons de nombreux insectes et l'Allemagne a lancé une alerte sur la perte du monde animal et du monde végétal. Aujourd'hui, le seul argument que j'entends est un argument de modèle économique sur un parking pour envisager l'étalement de ces équipements. Je regrette qu'aujourd'hui, au 21<sup>e</sup> siècle, on envisage une zone d'activités avec si peu d'approche en termes de développement durable.

**M. FELT.-** La modification n'a pas été faite n'importe comment. J'ai parlé de l'approche économique, mais tout cela s'est enfermé dans le dossier de réalisation de la ZAC sous le contrôle de la Préfecture, bien évidemment, et je ne pense pas que nous ayons détérioré les postulats de départ qui ont été pris. Un contrôle sérieux a été fait (ou le sera) par les services de la Préfecture pour que l'ensemble de l'opération corresponde aux postulats des uns et des autres, nous semble-t-il.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je compte 6 abstentions. Ce rapport est adopté.

Rapport n°3.4 - ZAC Nouvelle Ère - Avenant n°6 au traité de concession
--

**M. FELT.-** Le rapport n°3.4 n'est que la concrétisation de tout ce que nous venons de dire. La présente délibération a pour objet d'intégrer les évolutions mentionnées dans le rapport n°3.3.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Je pense que le vote est le même. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je compte 5 abstentions. Ce rapport est adopté.

Rapport n°3.5 - Actions recherche et innovation - Soutien au fonctionnement du Pôle des Microtechniques pour l'année 2017
--

**M. BLESSEMILLE.-** Notre soutien au Pôle de compétitivité des Microtechniques est effectif depuis l'année 2005. Pour cette année 2017, je vous propose de renouveler cette aide pour un montant de 41 000 € au vu des actions conduites sur l'année 2016, dont le bilan est donné en page 55. Je vous rappelle toute l'importance de ce pôle dans le domaine notamment des microtechniques et aussi ses objectifs dans les 5 domaines d'actions stratégiques déclinés, à savoir :

- le luxe,
- la santé,
- les microsystèmes,
- l'aéronautique,
- les procédés microtechniques.

Le programme porté par le pôle en 2017 est décliné lui-même dans l'annexe 1, ainsi que le plan de financement dans l'annexe 2.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. Ce rapport est adopté.

Rapport n°3.6 - Initiative Doubs - Bilan de la mission d'animation 2016 - Subvention 2017

**M. LE PRÉSIDENT.-** Y a-t-il des questions à poser à Dominique SCHAUSS ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je compte 2 abstentions. Ce rapport est adopté.

Rapport n°3.7 - Association ADIE - Soutien financier du Grand Besançon

**M. LE PRÉSIDENT.-** Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. Ce rapport est adopté.

Rapport n°3.8 - Micronora 2018 - Participation du Grand Besançon

**M. LE PRÉSIDENT.-** C'est une belle manifestation, nous ne reviendrons pas là-dessus. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. Ce rapport est adopté.

Rapport n°3.9 - FIE - Aide à la société Franche-Comté Formation 25

**M. LE PRÉSIDENT.-** Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. Ce rapport est adopté.

Rapport n°3.10 - FIE - Aide à l'Association Patrimoine Insertion 25

**M. LE PRÉSIDENT.-** Y a-t-il des questions ?

**M. CONTOZ.-** Je voudrais simplement intervenir pour dire que cette association a remonté la remarquable caborde au Musée de Nancray.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Oui, elle a été remontée d'une façon remarquable. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions sur ce rapport ? Je n'en vois pas. Ce rapport est adopté.

Rapport n°3.11 - Avenants aux FIE Société 2089, SMALTIS et STEM CIS

**M. LE PRÉSIDENT.-** Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. Ce rapport est adopté.

Rapport n°3.12 - DSP Pépinière de Palente et TEMIS - Rapport d'activité 2016

**M. LE PRÉSIDENT.-** Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. Ce rapport est adopté.

**Commission n°04 : Développement durable**

Rapport n°4.1 - Projet Alimentaire Territorial - Convention de partenariat et de reversement de subvention avec la Chambre interdépartementale d'agriculture Doubs - Belfort

**M. LE PRÉSIDENT.-** Y a-t-il des questions à poser à Françoise PRESSE ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. Ce rapport est adopté.

Rapport n°4.2 - Charte paysagère des collines de la vallée du Doubs -  
Ouverture à de nouvelles communes

**M. LE PRÉSIDENT.-** Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. Ce rapport est adopté.

Rapport n°4.3 - Fonds « Isolation et énergies pour les communes » -  
Attribution de fonds de concours aux communes de Pugey et Roche-lez-Beaupré

**M. LE PRÉSIDENT.-** Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. Ce rapport est adopté.

Rapport n°4.4 - Fonds « Centres de village » -  
Attribution de fonds de concours aux communes de Champagny, Fontain et Miserey-Salines

**M. LE PRÉSIDENT.-** Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. Ce rapport est adopté.

Bien entendu, nous retirons les délégués concernés ne participant pas aux votes. Je ne suis pas sûr que cela soit nécessaire, mais autant le faire. D'ailleurs, ils sont notés en fin de rapport.

Rapport n°4.5 - Fonds « Centres de village » -  
Signature d'un avenant avec la commune d'École-Valentin

**M. LE PRÉSIDENT.-** Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. Ce rapport est adopté.

Rapport n°4.6 - Étude-action pour le développement de la méthanisation sur le Grand Besançon -  
Demande de subventions

**M. LE PRÉSIDENT.-** Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. Ce rapport est adopté.

Rapport n°4.7 - Schéma de collecte 2019 des résiduels et des recyclables

**M. LE PRÉSIDENT.-** Y a-t-il des questions à poser ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. Ce rapport est adopté.

Rapport n° 4.8 - Avenant n°1 à la convention de reversement des soutiens et  
des produits de vente matière - Contrat SYBERT / Éco-Emballages

**M. LE PRÉSIDENT.-** Y a-t-il des remarques, des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. Ce rapport est adopté.

## Commission n°05 : Habitat, politique de la ville et gens du voyage

### Rapport n°5.1 - Contrat de Ville - Convention-cadre de Territoire entre le Grand Besançon et Action Logement pour le logement des salariés sur le territoire du Grand Besançon 2017-2019

**Mme ROCHDI.-** Le présent rapport propose la formalisation d'une convention-cadre de territoire pour le logement des salariés sur le territoire du Grand Besançon. Elle a pour objectif de créer les conditions favorables d'un partenariat entre le Grand Besançon et Action Logement (l'ex 1 %). Il convient de noter qu'Action Logement participe massivement et durablement à la rénovation des quartiers de la Politique de la Ville en finançant les politiques publiques nationales de renouvellement urbain de l'ANRU (Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine) et de l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat). Des contreparties sont attribuées à Action Logement, notamment le droit de réservation de logements locatifs sociaux hors et dans les quartiers de la Politique de la Ville, et viseront à favoriser la diversité de l'habitat en amenant une population nouvelle de salariés dans les quartiers.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Merci. Y a-t-il des questions, des oppositions ou des abstentions ? Je compte 2 abstentions. Ce rapport est adopté.

### Rapport n°5.2 - Contrat de Ville - Convention-Cadre régionale de cohésion sociale et urbaine entre la Région Bourgogne Franche-Comté, le Grand Besançon, la Ville de Besançon et la Commune de Novillars

**Mme ROCHDI.-** Pour accompagner la politique du Grand Besançon en faveur des quartiers inscrits dans le Contrat de Ville, la Région Bourgogne-Franche-Comté apporte des soutiens financiers, au titre de la Cohésion Sociale et Urbaine, qui doivent être contractualisés dans le cadre d'une convention. Cette convention définit les modalités du partenariat entre la Région, le Grand Besançon, les communes de Besançon et Novillars au titre de la Politique de la Ville.

La stratégie d'intervention de la Région est articulée autour de 3 axes :

- favoriser la qualité et l'efficacité énergétique des logements,
- accroître l'attractivité des quartiers par l'amélioration du cadre de vie,
- soutenir le développement économique, favoriser l'accès à l'information, à l'orientation, à la formation et à l'emploi.

D'une façon concrète, la Région s'engage à soutenir la stratégie de Cohésion Sociale et Urbaine du territoire avec l'engagement financier qui s'élève à :

- 2 M€ pour le programme de renouvellement urbain de la Grette,
- 500 000 € pour les opérations des autres quartiers prioritaires ou quartiers en veille ou en observation,
- 150 000 €/an pour les actions de Cohésion Sociale, dont des actions de l'appel à projets annuel du Contrat de Ville du Grand Besançon.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je compte 1 abstention. Ce rapport est adopté.

### Rapport n°5.3 - Programme d'aide à l'amélioration de l'habitat privé (dispositif AAPEL propriétaires bailleurs) - Demande de subvention (>10 000 €)

**M. LE PRÉSIDENT.-** Avez-vous des questions à poser à Robert STEPOURJINE sur ce rapport ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. Ce rapport est adopté.

## Commission n°06 : Aménagement du territoire et coopérations

Les rapports :

- approbation du PLU de Vaire (territoire de la commune historique de Vaire-Arcier),
- institution du Droit de Prémption Urbain sur la commune de Vaire,
- approbation du PLU d'Amagney,
- institution du Droit de Prémption Urbain sur la commune d'Amagney,
- institution du Droit de Prémption Urbain sur la commune d'Arguel,
- institution du Droit de Prémption Urbain de la commune de Byans sur Doubs

sont reportés au Conseil Communautaire du 18 décembre prochain.

**Mme BARTHELET.-** Il n'y a pas de présentation, mais je voudrais donner une précision. Nous avons été saisis par le Contrôle de Légalité par rapport à des délibérations que nous avons prises ensemble en Conseil Communautaire le 21 septembre dernier pour les PLU de Byans-sur-Doubs et d'Arguel. Il nous reproche de ne pas avoir mentionné dans la délibération-cadre l'accord de la commune pour que nous poursuivions son document. Bien évidemment, je rassure mes collègues : nous avons obtenu cet accord de façon non formelle. Le service juridique de l'Agglo nous avait d'ailleurs conseillés de demander des délibérations pour être sûrs, ce que nous avons fait entre temps. Toutefois, comme nous n'avons pas compilé toutes les délibérations, elles n'ont pas été notées dans la délibération.

Il est important de comprendre que cela n'entache pas la légalité interne des PLU que nous avons votés en septembre. Je dis cela pour rassurer les Maires, mais ils ont déjà eu l'information. Par contre, nous devons délibérer à nouveau simplement pour réintégrer ces délibérations au Conseil Communautaire de décembre. Par rapport aux deux présentations de PLU qui ont les mêmes problématiques de ce soir pour la commune de Vaire et pour la commune d'Amagney, je vous propose de prendre connaissance des dossiers avec les Droits Prémption Urbain qui sont attachés, mais de délibérer le 18 décembre lors du Conseil Communautaire pour que nous soyons bien au carré. Je remercie aussi toutes les communes pour lesquelles nous sommes dans l'attente de ces fameuses délibérations, de bien vouloir nous les faire parvenir. Comme vous le voyez, le Contrôle de Légalité est exercé avec beaucoup de minutie dans notre délégation.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Nous aurions pu retirer ces rapports ce soir, mais c'est pour éviter que certains Maires se posent des questions en se demandant si nous avons changé d'avis. Non, nous n'avons pas changé d'avis, mais nous faisons cela de façon très formelle. Vous pouvez prendre connaissance des dossiers et nous les présenterons le 18 décembre.

**Mme BARTHELET.-** Nous représenterons ainsi les rapports concernant les communes de Vaire, Amagney, Byans-sur-Doubs et Arguel le 18 décembre. Par contre, les autres rapports que vous avez concernant les modifications simplifiées peuvent passer ce soir.

### Rapport n°6.1 - Commune de Thise - Plan Local d'Urbanisme - Modification simplifiée n°1 - Définition des modalités de la mise à disposition du dossier au public

**Mme BARTHELET.-** Tous ces dossiers sont vus à la fois avec les Maires et les conseillers présents dans les Commissions des communes concernées. Ils sont également vus en Comité de Suivi.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je compte 2 abstentions. Ce rapport est adopté.

### Rapport n°6.2 - Commune de Rancenay - Plan Local d'Urbanisme - Modification simplifiée n°2 - Définition des modalités de la mise à disposition du dossier au public

**M. LE PRÉSIDENT.-** Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je compte 2 abstentions. Ce rapport est adopté.

Rapport n°6.3 - Commune de Mamirolle - Plan Local d'Urbanisme - Modification simplifiée n°1 -  
Définition des modalités de la mise à disposition du dossier au public

**M. LE PRÉSIDENT.-** Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je compte 2 abstentions. Ce rapport est adopté.

Rapport n°6.4 - Commune de Nancray - Procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) -  
Reprise de la procédure

**M. LE PRÉSIDENT.-** Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je compte 2 abstentions. Ce rapport est adopté.

Rapport n°6.5 - Actualisation de la liste des membres du CDP

**M. MAURICE.-** Ce rapport est relativement simple. Suite à l'extension du périmètre de l'Agglomération, le Conseil de Développement Participatif (CDP) du Grand Besançon a décidé d'accueillir de nouveaux membres. Dans cette perspective et en lien avec les dispositions de la loi NOTRe, le Conseil Communautaire du Grand Besançon doit délibérer sur la liste des membres du CDP pour la fin de la mandature 2016-2018. Il s'agit donc d'accueillir de nouveaux membres suite à une petite communication faite dans les 70 communes du Grand Besançon et de porter à 60 le nombre de membres travaillant bénévolement pour le CDP.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Très bien. Y a-t-il des remarques, des oppositions ou des abstentions ? Je compte 2 abstentions. Ce rapport est adopté.

Rapport n°6.6 - Subvention Pôle des Microtechniques dans le cadre du Hacking Health

**M. CURIE.-** Dans le cadre de la French Tech, le Pôle des Microtechniques a organisé en octobre un marathon d'innovation ouverte en santé baptisé *Hacking Health*. Il s'agit de réunir sur 3 jours des innovateurs aux compétences variées (numérique, design, électronique, juridique) et de leur proposer de résoudre des problématiques soulevées par des professionnels de santé ou des patients pour faire ainsi émerger de nouveaux produits ou services et de nouvelles startups. Cette organisation a regroupé 200 participants. Sur les 18 défis proposés, 14 ont eu des solutions ou des réponses partielles.

Le Pôle des Microtechniques porte ce projet qui préfigure une des actions du « Propulseur » qu'il met actuellement en place. Ce dispositif vise à proposer un accompagnement des jeunes entreprises innovantes du territoire. Il nous sollicite pour soutenir financièrement la 1<sup>ère</sup> édition du *Hacking Health* à hauteur de 15 000 €. Nous avons un budget total de 46 000 €. Je précise que cette aide est simplement pour la première année. L'année prochaine, une nouvelle organisation aura lieu. Elle est déjà planifiée du 12 au 14 octobre 2018, mais nous n'aurons pas de financement sur cette opération.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Dominique SCHAUSS et moi-même n'intervenons pas, puisque nous sommes conseillers intéressés, mais je voudrais le remercier pour le travail réalisé sur cette manifestation remarquable et remarquée. Je peux simplement te dire « merci ».

Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. Ce rapport est adopté.

**Commission n°07 : Culture, tourisme, sport et aménagement numérique**

**Rapport n°7.1 - CRR - Demande de subvention auprès de la DRAC - 2017**

**M. PRALON.-** Je pense qu'il n'y aura ni vote contre ni abstention sur ce rapport. Depuis 2015, l'État revient à aider les Conservatoires à Rayonnement Régional dans la mesure où certains critères sont respectés, à savoir notamment :

- une application d'une tarification sociale ou famille, ce que Gaby suit chaque année de main de maître,
- le renouvellement des pratiques pédagogiques,
- le développement vers de nouvelles disciplines artistiques,
- le travail en réseau sur le territoire, ce que nous pratiquons avec les écoles de musique.

À cet égard, la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) nous a fait savoir qu'une subvention de 140 000 € pourrait être obtenue de la part de l'État qui était déjà revenu en 2016 à hauteur de 120 000 €. Cette année, une subvention de 140 000 € pourrait être obtenue pour mener à bien des actions au niveau du Conservatoire qui, depuis déjà quelques années, mène une politique avec l'arrivée de ses nouveaux Directeur et Directrice, ce qui correspond pleinement à ce qui est demandé par l'État. Le label que nous avons obtenu jusqu'en 2023 concourt également à cette nouvelle politique du Conservatoire. C'est pour cela que je dis que les 140 000 € sur un budget de 7 M€ contribuent à faciliter le financement du fonctionnement de ce Conservatoire.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Y a-t-il des remarques ou des questions ?

**M. LIME.-** À un moment donné, nous avons imaginé une augmentation de la participation de la Région sur un équilibre sur l'ensemble des Conservatoires. Où en sommes-nous ?

**M. PRALON.-** Je pense que la Région a pris en compte cette augmentation de subvention. Cela se lissera dans le temps sur une durée de 3 ans pour équilibrer entre les conservatoires de Bourgogne.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Cela baissera à Dijon et augmentera ici.

**M. PRALON.-** Je t'accorde que cela ne vient pas rapidement.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Normalement, cela devrait être pour l'année prochaine, n'est-ce pas ?

**M. PRALON.-** Oui, ce sera à partir de l'an prochain. Une garantie est donnée à ce niveau.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. Ce rapport est adopté.

**Rapport n°7.2 - Attribution des subventions 2017 au titre du fonds de soutien à l'investissement de matériel musical, instrumental et pédagogique**

**M. PRALON.-** Le Grand Besançon veut marquer son attachement au travail de toutes les écoles de musique, et bien évidemment, aux écoles de musique dites « structurantes ». En septembre dernier, nous avons voté un montant de 50 000 € pour acheter du matériel pédagogique ou instrumental pour ces écoles, pour les aider justement à animer le territoire en plus de la dispense des cours donnés dans ces écoles de musique. Une somme de 50 000 € s'est répartie entre l'ensemble des écoles de musique et je crois que Le Bastion en faisait partie au titre des musiques actuelles. Le détail vous est donné en bas de la page 159. Il vous est demandé d'autoriser le Président à signer les avenants aux conventions attribuant les subventions, dont les montants vous sont indiqués.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Y a-t-il des remarques ?

**M. HUOT.-** Je pense que ceux qui s'occupent des écoles de musique apprécient ce soutien à l'investissement, cette demande étant ancienne. Cela permet aussi aux apprenants de ne pas acheter d'instrument et de les avoir en prêt. Nous rentrons ici dans une autre logique. Nous saluons donc tout à fait chaleureusement ce qui a été fait par l'aide à l'investissement. Par contre, un point auquel nous sommes sensibles restera à regarder. Nous avons fixé une politique avec les écoles structurantes. Il y a une ligne politique pour l'apprentissage de la musique. Nous nous apercevons que c'est difficile à gérer, qu'il y a une vraie difficulté. Toutefois, nous avons souhaité un audit des comptes pour voir à travers la ligne politique que nous mettons en place et que nous avons validée, pourquoi nous rencontrons des difficultés dans la quasi-totalité des écoles de musique. Il serait donc intéressant d'avoir un audit pour avoir un éclairage sur la mise en œuvre de la politique, pour savoir si nous ne sommes pas trop ambitieux. Nous faisons cette demande et je pense que cela peut éclairer ceux qui sont à la tête de ces écoles de musique. Cela peut être plus une aide à la gestion qu'autre chose.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Nous sommes tout à fait favorables à cela.

**M. BAULIEU.-** Sans prolonger trop les débats, j'ai une interrogation et je regarde en même temps Catherine BARTHELET qui suit également de très près l'EMICA (École de Musique Intercommunale du Canton d'Audeux) via le SICA (Syndicat Intercommunal du Canton d'Audeux). Sans prétention aucune, l'EMICA, qui a un peu plus d'ancienneté dans le fonctionnement, et donc des niveaux un peu plus élevés dans les grilles de rémunération des enseignants, rame un peu et le mot est faible. Il est vrai que les dispositifs de nos écoles ne sont pas assurés. Il faut donc suivre de près et une analyse ne serait pas superflue.

**M. LE PRÉSIDENT.-** De plus, je trouve que nous sommes vraiment dans le rôle de l'Agglomération. Lorsque nous avons parlé de l'informatique il y a quelque temps, de l'accès à la connaissance par les écoles et lorsque nous avons mis en place notre réseau d'informatique, c'est vraiment une action dans laquelle nous devons être tous ensemble pour avancer. Là, c'est la politique de la musique et de la diffusion musicale. Notre Conservatoire doit être une tête de réseau pour innover les écoles de musique structurantes et nous devons continuer ainsi dans les années à venir au niveau de la lecture publique pour voir comment demain, notre bibliothèque, notre médiathèque centrale pourraient être une tête de pont pour les médiathèques réparties sur l'ensemble du territoire. Je ne parle pas pour toutes les bibliothèques communales, mais au moins pour les médiathèques dans un premier temps, pour faire en sorte qu'il y ait vraiment des économies d'échelle et une véritable force en matière de documentation, une véritable puissance d'action. Je crois qu'il est important que nous puissions dans l'avenir réfléchir à tout cela.

Y a-t-il des remarques, des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. Ce rapport est adopté.

Rapport n°7.3 - Attribution de subventions 2017 au Bastion et à la Rodia au titre du Dispositif de soutien à l'accompagnement de la formation dans le domaine des musiques actuelles

**M. LE PRÉSIDENT.-** Y a-t-il des remarques, des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. Ce rapport est adopté.

Rapport n°7.4 - Attribution d'avances de subventions 2018 pour les écoles de musique structurantes

**M. LE PRÉSIDENT.-** Y a-t-il des remarques, des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. Ce rapport est adopté.

Rapport n°7.5 - Circuits pédestres et VTT - Vallée du Doubs / secteur amont - Phase 1 : communes d'Amagney, Chalèze, Deluz et Novillars

**M. LE PRÉSIDENT.-** Y a-t-il des remarques, des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. Ce rapport est adopté.

Rapport n°7.6 - Rapport du Président sur le choix du futur concessionnaire et du contrat de concession de service public pour l'exploitation et la gestion du camping d'intérêt communautaire de Besançon-Chalezeule

**M. LE PRÉSIDENT.-** Y a-t-il des remarques, des oppositions ou des abstentions ? Je compte 2 abstentions. Ce rapport est adopté.

#### Commission n°02 : Mobilités

Rapport n°2.1 - Rapport annuel d'activités 2016 du délégataire du réseau Ginko

Rapport n°2.2 - Rapport annuel d'activités 2016 des lignes périurbaines du réseau Ginko

*Ces deux rapports sont traités conjointement.*

**M. LOYAT.-** Comme pour les années précédentes, vous avez une synthèse du rapport d'activités du délégataire et dans les encadrés, les observations de la collectivité. Au vu de ce rapport, nous constatons à bien des égards une continuité par rapport à l'année 2015. Avec +1,4 % par rapport à 2015, la fréquentation globale poursuit sa progression. Par rapport à 2011, la dernière année avant les travaux, c'est une progression globale de 8,7 %. Par ailleurs, nous observons peu de changement significatif dans la répartition de la fréquentation par ligne, par type d'usagers et pour les parkings relais. La fraude constatée demeure faible, à la différence de la fraude perçue. La fraude reste un véritable problème, il faut toujours rester très attentif à cela. Engagée en 2015, la baisse du taux de panne en ligne se poursuit, en lien avec le rajeunissement du parc de bus. En revanche, et en négatif, nous constatons une forte augmentation du nombre de jours d'absence hors conflit. D'où en 2016 un plan de la Direction de Transdev contre l'absentéisme. Cette importance de l'absentéisme, particulièrement de courte durée, est très pénalisante pour le service (retards, services non faits, ce qui est particulièrement sur les lignes ayant peu de fréquence).

Concernant les comptes de la DSP, les dépenses d'exploitation ont baissé de 5 % par rapport à 2015, soit 2 M€, mais elles restent supérieures aux dépenses forfaitaires d'un peu plus de 2 M€. Au contraire, malgré une progression de 1,5 %, les recettes commerciales restent largement inférieures à l'engagement de recettes à plus de 3 M€. D'où un effet de ciseau qui se traduit par un déficit d'exploitation de 5,3 M€ dans les comptes, contre 6,1 M€ en 2015. Le montant de la contribution de la collectivité a diminué et s'est élevé en 2016 à 20,6 M€. J'ai été volontairement assez bref dans ma présentation, mais naturellement, je suis prêt à répondre aux questions.

**M. BAULIEU.-** Y a-t-il des remarques ou des questions ? Il n'y en a pas. Nous sommes invités à prendre acte de la présentation de ce rapport d'activités. Il n'y a ni abstention ni vote contre. Je vous remercie.

Rapport n°2.3 - Convention avec l'État pour le financement de l'Enquête Ménages

**M. BAULIEU.-** Y a-t-il des remarques ou des questions à poser à Michel LOYAT ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. Ce rapport est adopté.

Rapport n°2.4 - Convention d'exploitation du Pôle d'Échanges Multimodal de Besançon Franche-Comté TGV

**M. BAULIEU.-** Y a-t-il des observations ou des questions sur ce rapport ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. Ce rapport est adopté.

Rapport n°2.5 - Convention d'échange d'Informations Voyageurs SNCF Mobilités -  
PEM de Besançon Franche-Comté TGV

**M. LE PRÉSIDENT.-** Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. Ce rapport est adopté.

Rapport n°2.6 - Convention relative à la tarification combinée  
« Abonnement Bourgogne-Franche-Comté », TER-GINKO et carnets de billets GINKO-TER-DIVIA

**M. LE PRÉSIDENT.-** Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. Ce rapport est adopté.

Rapport n°2.7 - Convention relative à la tarification multimodale TER Ginko sur  
le périmètre du Grand Besançon

**M. LE PRÉSIDENT.-** Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. Ce rapport est adopté.

Rapport n°2.8 - Remplacement d'une radio analogique sur  
le réseau de transport urbain par une radio numérique

**M. LE PRÉSIDENT.-** Y a-t-il des remarques, des oppositions ou des abstentions ? Je compte 2 abstentions. Ce rapport est adopté.

Rapport n°2.9 - Apurement de l'inventaire A de la convention de  
Délégation de Service Public des lignes urbaines du réseau GINKO

**M. LE PRÉSIDENT.-** Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. Ce rapport est adopté.

**Questions diverses**

Rapport n°8.1 - État des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil

**M. LE PRÉSIDENT.-** Avez-vous des questions à me poser ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des abstentions ou des oppositions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Rapport n°8.2 - État des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil

**M. LE PRÉSIDENT.-** Y a-t-il des questions à poser ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des abstentions ou des oppositions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

La séance est terminée. Je vous remercie.

**M. BAULIEU.-** Merci. Je m'adresse aux membres de la Commission n°01 qui avaient reçu une invitation pour nous réunir après le Conseil. Nous nous réunissons ici au 1<sup>er</sup> rang et à la tribune. Merci beaucoup.

*La séance est levée.*